

Compte-rendu de la gestion pour l'exercice ...

Concession française de Shanghai.

Shanghai.

[Find this Book Online: https://hdl.handle.net/2027/gri.ark:/13960/s22nb2tppgc](https://hdl.handle.net/2027/gri.ark:/13960/s22nb2tppgc)

Digitized by  
INTERNET ARCHIVE

Original from  
THE GETTY RESEARCH INSTITUTE



### **Public Domain**

We have determined this work to be in the public domain, meaning that it is not subject to copyright. Users are free to copy, use, and redistribute the work in part or in whole. It is possible that current copyright holders, heirs or the estate of the authors of individual portions of the work, such as illustrations or photographs, assert copyrights over these portions. Depending on the nature of subsequent use that is made, additional rights may need to be obtained independently of anything we can address.

Generated through HathiTrust on 2026-03-11 13:50 GMT

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
MUNICIPALE  
DE LA  
CONCESSION FRANÇAISE  
A  
SHANGHAI.

---

COMPTE-RENDU DE LA GESTION  
POUR L'EXERCICE 1877.

---

BUDGET, 1878.

---

SHANGHAI: IMPRIMERIE CARVALHO ET CIE.

1878.







CONSEIL D'ADMINISTRATION  
MUNICIPALE  
DE LA  
CONCESSION FRANÇAISE  
A  
SHANGHAI.

---

COMPTE-RENDU DE LA GESTION  
POUR L'EXERCICE 1877.

---

BUDGET, 1878.

---

SHANGHAI: IMPRIMERIE CARVALHO ET CIE.

1878.

COMPTES RENDUS  
MUNICIPALITE  
DE LA  
CONGREGATION FRANCAISE  
A  
SHANGHAI  
COMPTES RENDUS DE LA GESTION  
POUR L'EXERCICE 1877  
BUDGET, 1878  
SHANGHAI: IMPRIMERIE CARVARD ET Cie.  
1878.

# Conseil d'Administration Municipale.

## COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE 1877.

### RECETTES.

Les recettes réalisées pendant l'Exercice 1877 se sont élevées à .....	Taëls	84,366.98
Les prévisions du Budget ne présentaient qu'une somme totale de .....	,,	79,680.39
<hr/>		
La différence en plus, soit .....	Taëls	4,686.59
est principalement formée par le produit de l'Imôpt locatif Chinois, les licences de jin-rick-shaws, et de la taxe indigène de proprété et éclairage. <sup>(1)</sup>		
L'encaisse au 1 <sup>er</sup> Janvier 1877 était de .....	Taëls	43,316.47
Auxquels se sont ajoutées les recettes réalisées pendant l'Exercice 1877, soit .....	,,	84,366.98
<hr/>		
Par conséquent le total des ressources disponibles a été de .....	Taëls	127,683.45
Le total des dépenses a été de .....	,,	119,325.42
<hr/>		
Ce qui laisse au 1 <sup>er</sup> Janvier 1878, une encaisse de .....	Taëls	8,358.03
<hr/>		
Les dépenses prévues au Budget s'élevaient à .....	Taëls	124,086.00
Le total des dépenses a été de .....	,,	119.325.42
<hr/>		
Soit différence en moins <sup>(2)</sup> .....	Taëls	4,760.58
<hr/>		

### DÉPENSES.

SECRETARIAT.—L'ensemble des dépenses du Secrétariat et de l'Administration présente une différence en moins sur les sommes portées au Budget de Taëls 7,361.48. <sup>(3)</sup>

(1). (2). (3). Voir le relevé général des recettes et dépenses pour l'Exercice 1877.

**POLICE ET SERVICE DE SALUBRITÉ.**—Les dépenses de la Police ont été strictement maintenues dans les limites des crédits votés.

**TRAVAUX.**—Les dépenses inscrites au Budget de l'Exercice 1877 formaient trois catégories distinctes :

- 1° Dépenses votées par les Administrations précédentes.
- 2° Dépenses extraordinaires.
- 3° Dépenses afférentes à l'Exercice.

**DÉPENSES VOTÉES PAR LES ADMINISTRATIONS PRÉCÉDENTES.**—Le Conseil avait à faire exécuter les travaux suivants, portés aux Budgets des Exercices antérieurs; mais dont l'exécution avait été retardée par des causes diverses—pour lesquels des ressources spéciales lui avaient été léguées par ses prédécesseurs.

1° Constructions pour l'agrandissement des bureaux des divers services et le logement des employés du Secrétariat, des Travaux et de la Police.

2° Solde de la construction du logement de l'Agent-voyer et des écuries.

3° Mise en place et construction des culées des ponts No. 1 et 5.

4° Raccordement du quai de Whampoo avec le quai de la Concession voisine suivant un plan adopté par les deux Conseils.

Ces divers travaux ont absorbé une somme de Taëls 19,196.58.

**DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.**—Le Conseil a été contraint de prélever sur la réserve qu'il avait trouvée en caisse une somme de Taëls 11,947.13 pour l'achat et la reconstruction partielle des postes de police de l'Est et de l'Ouest.

**POSTE DE L'EST.**—A l'expiration du bail du poste de police de l'Est, le Conseil s'est trouvé dans l'alternative, ou de le renouveler à des conditions onéreuses, ou d'acquérir à un prix raisonnable un immeuble se trouvant dans une situation exceptionnelle au point de vue du service auquel il est destiné.

**POSTE DE L'OUEST.**—L'accroissement de la population indigène dans la partie Ouest de la Concession a exigé également de faire droit aux demandes fondées des propriétaires et des résidents, pour l'établissement d'un nouveau poste de police. Une occasion s'est d'ailleurs offerte de traiter à des termes avantageux, et le Conseil a pensé qu'il était de bonne gestion de s'assurer dès maintenant un terrain dans un quartier où la propriété acquiert chaque jour une plus grande valeur.

**DÉPENSES AFFÉRENTES À L'EXERCICE 1877.**—En dehors des travaux ordinaires d'entretien, l'Administration a fait exécuter le drainage et le pavage en granit de toutes les rues du quartier de l'Est, le rechargement en granit du quai du Whampoo et de la rue du Consulat, et la construction de murailles en bois des quais des Fossés, des Remparts

et du Yang-king-pang. Les travaux neufs figurent en dépenses pour une somme totale de Taëls 15,414.53.

EXPROPRIATIONS.—L'Administration a acquis, rue du Consulat, rue Touranne, rue Takou, rue du Moulin, quai des Remparts et quai du Yang-king-pang, des parcelles de terrain nécessaires à la rectification de la voie publique. Elle a dépensé à ce titre une somme de Taëls 1,125.64.

---

## PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1878.

---

### DÉPENSES.

SECRETARIAT.—Le chiffre des dépenses prévues pour l'Exercice 1878 est à-peu-près identique à celui du Budget de 1877.

POLICE.—Il n'existe pas de différence notable entre le total des crédits demandés pour l'année courante et le montant des sommes dépensées pendant l'Exercice précédent. Toutefois, il est bon de faire remarquer que le Budget de la police n'a plus à supporter aujourd'hui les dépenses du service de salubrité, évaluées à Taëls 2,090; que de plus les approvisionnements en magasin ont permis de réduire de Taëls 2,030 à Taëls 200 les dépenses probables de l'habillement, et que pour ces motifs le Budget de la police présente en réalité un surcroît de dépenses de Taëls 3,920—augmentation qu'il faut attribuer :

1° Au supplément de solde voté à la date du 12 Mars 1877.

2° A l'engagement du personnel Européen et Indigène rendu nécessaire par la création du poste de l'Ouest.

ECLAIRAGE.—Sur ce chapitre on doit signaler un excédant de dépenses de Taëls 1,635, attribuable à l'installation d'appareils dans les nouvelles constructions, et à une augmentation du nombre de becs, soit sur la voie publique, soit au poste central, soit au poste de l'Ouest.

SERVICE DE SALUBRITÉ.—Les dépenses du service ont été diminuées d'une somme de Taëls 585, par suite du départ de l'Inspecteur dont les fonctions seront désormais remplies par le Surveillant des Travaux.

SERVICE DES ECURIES.—La somme prévue est à peu-près la même que celle votée en 1877.

EXPROPRIATIONS.—L'Administration a déjà pris avec divers propriétaires des engagements s'élevant environ à Taëls 1,200. Il ne reste donc en réalité qu'une somme d'environ Taëls 1,500 pour les expropriations éventuelles.

TRAVAUX.—Les dépenses attribuables au Budget des Travaux doivent être ainsi classées :

1° Travaux en cours d'exécution—

Aménagement des constructions nouvelles	} soit Taëls 14,100
Quai du Whampoo .....	
Curage du Yang-king-pang.....	

2° Entretien et dépenses ordinaires ..... ,, ,, 7,511

3° Travaux neufs ..... ,, ,, 9,780

Le montant des dépenses s'élèverait à Taëls 106,498.42.

## RECETTES.

Pour faire face aux dépenses de l'Exercice, l'Administration se propose de recourir aux ressources suivantes :

Encaisse au 31 Décembre 1877 .....	Taëls 8,358.03
Taxes prélevées d'après les bases précédemment adoptées ..	81,740.39
Impôt foncier révisé .....	13,600.00
Impôt locatif Européen à raison de 4 pour cent. ....	2,800.00

Taëls 106,498.42

E. MILLOT, *Président.*

A. HENNEQUIN, *Vice-Président.*

J. S. BARON,

G. BLUNTSCHLI,

G. BUISSONNET,

H. DE C. FORBES,

W. LANG,

H. VINAY,

} *Conseillers  
Municipaux.*

## RÉSUMÉ.

---

Encaisse au 1 <sup>er</sup> Janvier 1877 .....	Taëls	43,316.47
Revenu présumé inscrit au Budget .....	,,	79,680.39
		<hr/>
	Taëls	122,996.86
		<hr/> <hr/>
Recettes effectuées .....	Taëls	84,366.98
Encaisse au 1 <sup>er</sup> Janvier 1877 .....	,,	43,316.47
		<hr/>
	Taëls	127,683.45
Dépenses effectuées .....	,,	119,325.42
		<hr/>
Boni au 31 Décembre 1877 .....	Taëls	8,358.03
		<hr/> <hr/>

## Budget 1878.

---

Encaisse au 1 <sup>er</sup> Janvier 1878 .....	Taëls	8,358.03
Revenu prévu au Budget .....	,,	98,140.39
		<hr/>
	Taëls	106,498.42
		<hr/>
Estimation des dépenses .....	Taëls	106,498.42
		<hr/> <hr/>

# EXERCICE 1877.—RELEVÉ GÉNÉRAL

## RECETTES.

Nature des Recettes.	Recouvrements effectués.	Recettes d'après les prévisions du Budget.	Différences.	
			en plus.	en moins.
	Taëls c.	Taëls c.	Taëls c.	Taëls c.
<b>CHAPITRE 1.—IMPÔTS.</b>				
Art. 1. Foncier.....	5,686.91	5,550.00	136.91	...
„ 2. Locatif Européen .....	1,337.75	1,400.00	...	62.25
„ 3. Locatif Chinois .....	19,308.74	17,000.00	2,308.74	...
<b>CHAPITRE 2.—LICENCES.</b>				
Art. 1. Débits de boissons Européens .....	1,305.00	1,400.00	...	95.00
„ 2. Débits de boissons Chinois .....	2,361.36	2,200.00	161.36	...
„ 3. Fumeries et débits d'Opium .....	4,213.88	4,000.00	213.88	...
„ 4. Maisons de tolérance.....	7,213.50	6,500.00	713.50	...
„ 5. Loueurs de chaises et de coolies .....	750.00	750.00	...	...
„ 6. Loueurs de brouettes.....	1,722.86	2,200.00	...	477.14
„ 7. Loueurs de jin-rick-shaws .....	4,160.24	2,400.00	1,760.24	...
„ 8. Ecuries de louage de voitures et de chevaux .....	478.01	200.00	278.01	...
<b>CHAPITRE 3.—TAXES.</b>				
Art. 1. <i>Propreté et Eclairage:</i>				
Sect. 1. Taxe Européenne .....	557.25	500.00	57.25	...
„ 2. Taxe Chinoise .....	7,890.33	6,500.00	1,390.33	...
„ 3. Vidanges.....	870.00	850.00	20.00	...
Art. 2. Taxe sur les Sampons .....	313.86	400.00	...	86.14
„ 3. Marchands Fripiers .....	1,983.74	1,800.00	183.74	...
„ 4. Marchands Forains .....	311.22	250.00	61.22	...
„ 5. Marchands de Meubles .....	363.00	300.00	63.00	...
„ 6. Diverses Industries .....	5,740.90	5,200.00	540.90	...
<b>CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES.</b>				
Art. 1. Indemnité payée par le Taotai .....	10,000.00	10,000.00	...	...
„ 2. Taxe commerciale Européenne .....	1,007.20	1,050.00	...	42.80
„ 3. Droits sur les quais et jetées .....	4,700.00	4,600.00	100.00	...
<b>CHAPITRE 5.—RECETTES ACCIDENTELLES.</b>				
Art. 1. Amendes .....	314.94	200.00	114.94	...
à reporter .....	82,590.69	75,250.00	8,104.02	763.33

# DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

## DÉPENSES.

Nature des Dépenses.	Dépenses effectuées.	Montant des Crédits.		Sommes restant sur les crédits ouverts.
		ordinaires.	spéciaux.	
	Taëls c.	Taëls c.	Taëls c.	Taëls c.
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL.</b>				
Art. 1. Personnel Européen .....	8,883.33	8,800.00	83.33	...
„ 2. Personnel Chinois .....	953.63	1,017.00	...	63.37
<b>CHAPITRE 2.—FRAIS GÉNÉRAUX.</b>				
Art. 1. <i>Frais de bureaux :</i>				
Sect. 1. Livres à souches, cartes et plaques de brouettes et de jin-rickshaws .....	481.02	700.00	...	218.98
„ 2. Imprimés, fournitures de bureaux.....	229.34	400.00	...	170.66
Art. 2. Publication du compte-rendu, insertions, abonnements .....	277.44	400.00	...	122.56
„ 3. Frais judiciaires.....	152.77	1,500.00	...	1,347.23
„ 4. Dépenses imprévues .....	1,126.88	1,000.00	126.88	...
„ 5. Compte Profits et Pertes .....	367.16	800.00	...	432.84
„ 6. Vérification des comptes .....	144.00	144.00	...	...
„ 7. Rapatriements et indemnités diverses .....	328.58	2,000.00	...	1,671.42
„ 8. Traitement de l'Inspecteur des marchés .....	300.00	300.00	...	...
„ 9. Assurance de l'Hôtel municipal .....	376.25	500.00	...	123.75
„ 10. Achat et entretien du mobilier .....	50.00	500.00	...	450.00
„ 11. Chauffage .....	86.85	200.00	...	113.15
„ 12. Gratifications de fin d'année au personnel Chinois .....	48.75	50.00	...	1.25
<b>CHAPITRE 3.—DÉPENSES DIVERSES.</b>				
Art. 1. <i>Service Médical :</i>				
Sect. 1. Honoraires du Médecin .....	1,075.00	1,075.00	...	...
„ 2. Service de la vaccine (Médecin Chinois).....	198.75	200.00	...	1.25
„ 3. Participation aux dépenses du dispensaire .....	605.53	2,425.00	...	1,819.47
„ 4. Hôpital et Inhumations (Personnel de l'Administration).....	11.20	200.00	...	188.80
Art. 2. <i>Secours :</i>				
Sect. 1. Aumônes et souscriptions ...	226.78	200.00	26.78	...
„ 2. Caisse de secours des pompiers .....	24.00	400.00	...	376.00
„ 3. Allocation à l'hôpital Général et à l'hôpital Chinois .....	1,200.00	1,200.00	...	...
à reporter .....	Taëls 17,147.26	24,011.00	236.99	7,100.73

Titre I.—Secretariat.

## RECETTES.

Nature des Recettes.	Recouvrements effectués.	Recettes d'après les prévisions du Budget.	Différences.	
			en plus.	en moins.
Report .....Taëls	82,590.69	75,250.00	8,104.02	763.33
<b>Art. 2. Remboursement d'avances :</b>				
Sect. 1. Nourriture des Prisonniers .....	3.30	20.00	...	16.70
„ 2. Plaques de brouettes et de jinrick-shaws .....	95.71	80.00	15.71	...
„ 3. Travaux faits en commun .....	...	20.00	...	20.00
„ 4. Plans de la Concession.....	15.00	20.00	...	5.00
<b>Art. 3. Concessions dans le Cimetière.....</b>	186.75	200.00	...	13.25
„ 4. Produits divers .....	1,459.30	800.00	659.30	...
„ 5. Compte Profits et Pertes .....	16.23	100.00	...	83.77
„ 6. Indemnité pour dégâts commis par les incendiaires et émeutiers le 3 Mai 1874	...	3,190.39	...	3,190.39
Totaux .....Taëls	84,366.98	79,680.39	8,779.03	4,092.44
Différence en plus .....			...	4,686.59

## DÉPENSES.

Nature des Dépenses.	Dépenses effectuées.	Montant des Crédits.		Sommes restant sur les crédits ouverts.
		ordinaires.	spéciaux.	
Report.....Tâels	17,147.26	24,011.00	236.99	7,100.73
Art. 3. Contribution aux dépenses de la brigade des pompiers .....	1,000.00	1,000.00	...	...
Art. 4. <i>Dépenses non classées:</i>				
Sect. 1. Menus frais et imprévus .....	182.36	500.00	...	317.64
" 2. Inhumations des marins Français .....	45.00	225.00	...	180.00
	18,374.62	25,736.00	236.99	7,598.37
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL.</b>				
Art. 1. Personnel Européen .....	4,000.00	4,000.00	...	...
" 2. Personnel Chinois .....	921.75	864.00	57.75	...
<b>CHAPITRE 2.—MATÉRIEL.</b>				
Art. 1. Pontons et cales de débarquement ...	606.54	450.00	156.54	...
" 2. Tombereaux, caisses d'arrosage, outillage, etc., .....	1,337.53	1,175.00	162.53	...
<b>CHAPITRE 3.—TRAVAUX NEUFS ET GROSSES RÉPARATIONS.</b>				
Art. 1. <i>Edifices:</i>				
Sect. 1. Hôtel Municipal et dépendances .....	16,992.67	9,400.00	7,592.67	...
Art. 2. <i>Voie Publique:</i>				
Sect. 1. Pavage des Trottoirs en briques rouges .....	8.29	630.00	...	621.71
" 2. Etablissement de bordures et caniveaux .....	2,292.03	1,860.00	432.03	...
" 3. Quais (Murailles de).....	7,356.35	18,620.00	...	11,263.65
" 4. Ponts .....	4,362.94	4,500.00	...	137.06
" 5. Aqueducs (Egoûts) .....	2,044.60	1,200.00	844.60	...
" 6. Expropriations .....	9,713.74	4,000.00	5,713.74	...
" 7. Elargissement de la Route de Sikaway .....	76.09	500.00	...	423.91
" 8. Curage du Yang-king-pang...	...	2,000.00	...	2,000.00
<b>CHAPITRE 4.—ENTRETIEN ORDINAIRE.</b>				
Art. 1. <i>Edifices:</i>				
Sect. 1. Hôtel et dépendances .....	414.90	100.00	314.90	...
" 2. Poste de l'Est.....	64.49	100.00	...	35.51
" 3. Cimetière, pépinière et jardin	239.84	400.00	...	160.16
" 4. Frais d'Inhumations .....	29.65	200.00	...	170.35
à reporter.....Tâels	50,461.41	49,999.00	15,274.76	14,812.35

Titre I.—Suite.

Titre II.—Travaux Publics.



## DÉPENSES.

Nature des Dépenses.	Dépenses effectuées.	Montant des Crédits.		Sommes restant sur les crédits ouverts.
		ordinaires.	spéciaux.	
Report.....Tâels	50,461.41	49,999.00	15,274.76	14,812,35
<b>Titre II.—Suite.</b>				
Art. 2. <i>Voie Publique:</i>				
Sect. 1. Rues, Quais et Trottoirs .....	9,258.18	5,437.00	3,821.18	...
" 2. Trottoirs .....	1,309.77	979.00	330.77	...
" 3. Plaques pour numérotage des maisons.....	28.10	100.00	...	71.90
" 4. Ponts .....	9.27	300.00	...	290.73
" 5. Aqueducs (Egoûts) .....	616.95	200.00	416.95	...
" 6. Quais (Murailles de) .....	10.81	100.00	...	89.19
<b>CHAPITRE 5.—ÉCLAIRAGE AU GAZ.</b>				
Art. 1. Eclairage au Gaz .....	8,077.41	8,700.00	...	622.59
" 2. Entretien et réparations du Matériel	987.70	600.00	387.70	...
<b>CHAPITRE 6.—DÉPENSES DIVERSES.</b>				
Art. 1. <i>Service des Ecuries:</i>				
Sect. 1.—Prix fait pour la fourniture du travail de 15 chevaux.....	2,603.63	2,520.00	83.63	...
" 2. Achat et réparations du harnachement .....	392.37	300.00	92.37	...
Art. 2. Fournitures de bureau .....	95.93	100.00	...	4.07
" 3. Somme à valoir .....	126.88	901.86	...	774.98
	73,978.41	70,236.86	20,407.36	16,665.81
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL.</b>				
Art. 1.—Sect. 1. Personnel Européen .....	17,824.91	17,460.00	364.91	...
" 2. Personnel Chinois .....	2,805.22	2,754.00	51.22	...
Art. 2. <i>Salubrité:</i>				
Sect. 1. Agent chargé du Service .....	573.75	540.00	33.75	...
" 2. Coolies pour le balayage .....	1,350.00	1,350.00	...	...
" 3. Coolies auxiliaires pour l'arrosage .....	187.50	200.00	...	12.50
<b>CHAPITRE 2.—FRAIS GÉNÉRAUX.</b>				
Art. 1. Hôpital et Inhumations.....	185.74	200.00	...	14.26
" 2. <i>Infirmerie:</i>				
Sect. 1. Médicaments .....	153.51	200.00	...	46.49
" 2. Supplément de solde à l'infirmier, et menues dépenses d'infirmerie.....	184.38	150.00	34.38	...
Art. 3. <i>Habillement:</i>				
Sect. 1. Entretien ordinaire (Européens)	34.80	30.00	4.80	...
" 2. Entretien ordinaire (Chinois)...	21.86	...	21.86	...
" 3. Achat de matières premières, (Européens) .....	820.42	1,300.00	...	479.58
" 4. Achat de matières premières, (Chinois) .....	842.08	700.00	142.08	...
à reporter.....Tâels	24,984.17	24,884.00	653.00	552.83
<b>Titre III.—Garde Municipale et Salubrite.</b>				



## DÉPENSES.

	Nature des Dépenses.	Dépenses effectuées.	Montant des Crédits.		Sommes restant sur les crédits ouverts.	
			ordinaires.	spéciaux.		
	Report.....Taëls	24,984.17	24,884.00	653.00	552.83	
{	Art. 4. Loyer du poste de l'Est.....	300.00	300.00	...	...	
	„ 5. Supplément de solde au garde magasin et à l'armurier.....	180.00	180.00	...	...	
	„ 6. Gratifications de fin d'année .....	317.25	300.00	17.25	...	
	„ 7. Entretien de l'armement .....	6.56	10.00	...	3.44	
	„ 8. Entretien du Télégraphe, abonnement et réparations .....	129.00	200.00	...	71.00	
	„ 9. Achat divers pour le balayage.....	109.56	100.00	9.56	...	
	„ 10. Nourriture des prisonniers .....	271.64	300.00	...	28.36	
	„ 11. Menus frais de service et imprévu ...	106.49	150.00	...	43.51	
	„ 12. Chauffage.....	490.50	500.00	...	9.50	
	„ 13. Fournitures de bureau .....	77.22	100.00	...	22.78	
			26,972.39	27,024.00	679.81	731.42

## RÉCAPITULATION.

	Taëls c.	Taëls c.	Taëls c.	Taëls c.
Secrétariat .....	18,374.62	25,736.00	236.99	7,598.37
Travaux Publics.....	73,978.41	70,236.86	20,407.36	16,665.81
Garde Municipale et Service de Salubrité.....	26.972.39	27,024.00	679.81	731.42
Totaux .....Taëls	119,325.42	122,996.86	21,324.16	24,995.60

	Taëls	c.	Taëls	c.
En caisse au 31 Décembre 1876 .....	...	...	43,316	47
Recettes effectuées... {	Exercice 1876 .....	...	...	...
	Exercice 1877 (du 1 Janvier au 31 Décembre)	84,366	98	84,366 98
Total des Recettes au 31 Décembre 1877.....	...	...	127,683	45
Dépenses effectuées. {	Exercice 1876 .....	...	...	...
	Exercice 1877 (du 1 Janvier au 31 Décembre)	119,325	42	119,325 42
Total des Dépenses au 31 Décembre 1877 ...	119,325	42	119,325	42
Excédant des Recettes sur les Dépenses au 31 Décembre 1877 .....			8,358	03

*Valeurs composant l'Excédant des Recettes sur les Dépenses.*

	Taëls	c.
Numéraire en Caisse .....	1,887	94
Dépôts aux Banques {	Compte Courant .....	6,470 09
	Compte Spécial .....	... ..
	Taëls	8,358 03

Somme disponible sur le budget de l'Exercice 1877 ..... Taëls 8,358.03

Observations.

Outre la somme de Taëls 8,358.03 disponible à la fin de l'Exercice 1877 il reste } Taëls 1,074.00  
 en portefeuille 13 Actions de la Compagnie du Gaz Français représentant }  
 Plus une Action sur la Hongkong Fire Insurance Co. représentant une valeur..... „ 411.60

Taëls 1,485.60

# SÉANCES DU CONSEIL.

*Séance Spéciale du 26 Janvier 1877.*

## INSTALLATION DU CONSEIL.

L'an mil huit cent soixante dix-sept, et le vingt-six Janvier, à dix heures du matin, les Conseillers Municipaux se sont réuni sur la convocation de M. le Consul Général de France, à l'effet de se constituer sous la présidence du doyen d'âge.

Sont présents :

MM. W. LANG, Conseiller restant.

H. DE COURCY FORBES,

A. HENNEQUIN,

M. LOUVIER,

E. MILLOT,

H. VINAY,

H. SAYN, Secrétaire.

} Conseillers nouvelle-  
ment élus.

M. Millot, doyen d'âge, prend place au fauteuil et donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Consul Général, en transmettant le procès-verbal des opérations électorales du 24 Janvier 1877, exprime le désir de connaître le résultat de l'examen dont ce document doit être l'objet de la part du Conseil.

Lecture est alors donnée du dit procès-verbal, et, le Conseil, n'ayant aucune objection à soulever contre les opérations électorales, admet, à l'unanimité des membres présents, la validité des élections du 24 Janvier 1877.

Le Conseil, invité à choisir d'abord son Président et son Vice-Président ensuite, procède à cet effet à deux tours de scrutin dont le dépouillement donne pour résultat, la nomination de M. Louvier aux fonctions de Président, et celle de M. Hennequin aux fonctions de Vice-Président.

M. Millot déclarant alors sa mission accomplie, M. Louvier le remplace au fauteuil et remercie ses collègues de la marque de confiance qu'ils viennent de lui donner.

M. Hennequin remercie également ses collègues de l'avoir appelé à la Vice-Présidence.

Sur la proposition du Président, passant ensuite à la formation des Comités, le Comité des Finances est formé de :

MM. HENNEQUIN,  
LANG,  
VINAY,  
VOISIN.

Le Comité des Travaux et de la Police de :

MM. LOUVIER,  
DE COURCY FORBES,  
MILLOT,  
RICE.

Avant de lever la séance, le Conseil, consulté sur le jour le plus convenable pour tenir ses séances, choisit le Lundi à 10 heures du matin.

La séance est levée.

*Séance Générale du 29 Janvier 1877.*

Sous la présidence de M. M. LOUVIER.

MM. A. HENNEQUIN,	} Conseillers présents.
H. DE COURCY FORBES,	
E. MILLOT,	
E. W. RICE,	
H. VINAY,	
H. SAYN, Secrétaire.	

Le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil est lu et adopté.

*Pouvoirs présidentiels.*—Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Consul Général de France, en date du 26 Janvier, par laquelle, en approuvant la nomination de M. Louvier comme Président, et celle de M. Hennequin comme Vice-Président, il confère à M. Louvier les pouvoirs nécessaires pour remplir les fonctions auxquelles il est appelé.

*Budget.*—Le Conseil, appelé à procéder à la formation du Budget pour l'année 1877, examine les avant-projets présentés par les Chefs de service. Chaque article des recettes à prévoir est étudié et discuté séparément, et le Conseil introduit entre autres modification la suppres-

sion de la Taxe Commerciale, dont l'établissement et la perception ont donnés lieu à de nombreuses réclamations de la part des contribuables.

Quant aux dépenses, n'adoptant qu'en partie les crédits demandés par les Chefs de service, le Conseil se réserve de discuter à la prochaine séance l'opportunité d'allouer les sommes inscrites pour certains autres.

Pour le présent, le Conseil porte les appointements de M. Romanet, percepteur, de Taëls 1,000 à Taëls 1,200, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier, et confirme M. Xitco dans les fonctions de Surveillant des Travaux aux appointements de Taëls 900 par an, à dater de la même époque.

Par contre, la suppression de la Taxe Commerciale rendant aujourd'hui superflus les services de l'un des employés du Secrétariat, le Conseil regrette d'avoir à se priver des services de M. D'Almeida, à dater du 1<sup>er</sup> Février, comme étant le moins ancien des employés de l'Administration. A ce sujet, et à titre d'indemnité, le Conseil alloue à M. D'Almeida trois mois de solde, un billet de passage en 2<sup>me</sup> classe de Shanghai à Hongkong, et, contrairement aux statuts la Caisse des Retraites, le remboursement des sommes qu'il a versées à cette caisse. M. Taylor prend les fonctions d'expéditionnaire en conservant ses appointements de Taëls 1,200.

*Compagnie du Gaz.*—Par une lettre, en date du 28 Décembre 1876, la Compagnie du Gaz proposant de réduire de 2 cents par mètre cube le prix du gaz consommé par la voie publique, si l'Administration tombe d'accord avec elle sur le projet qu'elle a de répartir la plus value de son capital social entre les actionnaires, le Conseil renvoie l'examen de cette question à une autre séance. Il est toutefois d'avis que la proposition de cette Compagnie pourrait être acceptée, si la réduction dans le prix du gaz portait sur la totalité de la consommation faite par l'Administration.

La séance est levée.

---

*Séance Générale du 5 Février 1877.*

Sous la présidence de M. M. LOUVIER.

MM. A. HENNEQUIN,	} Conseillers présents.
H. DE COURCY FORBES,	
W. LANG,	
E. MILLOT,	
H. VINAY,	
H. SAYN, Secrétaire.	

Le procès-verbal de la dernière séance, signé par tous les Conseillers qui y ont assisté, est considéré comme lu et adopté.

Celui de la séance du Comité des Travaux et de la Police, du 30 Janvier, est lu. Les propositions qui en font l'objet sont approuvées, et se rapportent à :

La mise en état de toutes les rues du quartier de l'Est, comprenant leur drainage, l'établissement de trottoirs et leur pavage en blocaille de granit;

La reconstruction de la muraille en bois du quai des Remparts;

La reconstruction d'une partie de la muraille en bois du quai des Fossés;

La continuation de la muraille en bois du quai du Yang-king-pang, au delà du pont No. 6, sur une longueur de 20 changs environ;

Et enfin, aux démarches à faire pour obtenir de plusieurs propriétaires l'installation de gouttières aux maisons qui déversent les eaux de leur toit sur les trottoirs en briques, et de certains autres, la suppression ou la modification des verandhas qui couvrent les trottoirs sur divers points de la Concession.

*Pontons.*—Après avoir pris connaissance d'une demande de M. Groom, tendant à obtenir l'autorisation de construire en avant du quai du Whampoo des pontons de débarquement non couverts, semblables à ceux de MM. Butterfield & Swire, le Conseil est d'avis qu'il ne peut formuler aucune opinion sur cette question importante avant que le plan des constructions projetées ait été placé sous ses yeux. Le Secrétaire est chargé de demander la communication de ce plan, en priant M. Groom de vouloir bien l'accompagner de toute indication de nature à éclairer le Conseil.

*Cession de terrain.*—Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Hearn, représentant de M. E. Webb, demande la somme de Taëls 900 comme prix de cession d'une parcelle de terrain nécessaire à l'élargissement du quai des Remparts.

Le Conseil n'est pas disposé à accorder une indemnité aussi forte pour cette parcelle de terrain dont la superficie ne mesure que 378 pieds carrés, soit 0<sup>m</sup>.0.5.7.3. Il trouve même les prétentions de M. Hearn tellement exagérées, qu'il ne peut que proposer de recourir à des arbitres pour faire déterminer le prix de la cession. Le Secrétaire est, en conséquence, chargé d'informer M. Hearn que le Conseil désire s'en remettre à ce mode de règlement.

*Compagnie du Gaz.*—Le Conseil, revenant à l'examen de la proposition de réduction dans le prix du gaz qui lui a été faite par la Compagnie du Gaz, entend la lecture d'une nouvelle lettre par laquelle cette Compagnie se déclare prête à accorder le rabais de 2 cents par mètre cube sur tout le gaz consommé par l'Administration municipale.

Le Conseil, après délibération, pense devoir profiter des dispositions de la Compagnie du Gaz pour accepter le rabais proposé, et donner son assentiment au projet qu'elle a de porter son capital social de Taëls 38,000 à Taëls 50,000. Le Conseil est unanime à cet égard, et il reste entendu que, par la modification qu'il vient d'approuver, les clauses du contrat passé avec la Compagnie du Gaz ne sont affectées que dans celles qui font l'objet de l'article 3 du dit contrat.

*Alignements.*—Lecture est donnée d'un rapport dans lequel l'Ingénieur mentionne qu'appelé à constater un empiètement commis par M. Henderson, rue de l'Est, sur une parcelle de terrain vendue par lui à la Municipalité, celui-ci n'a pas voulu se rendre à l'évidence, et que cette question amènera probablement de nouveau les parties intéressées sur le terrain. A ce sujet, en accompagnant son rapport d'un plan où figure l'empiètement constaté, l'Ingénieur demande des instructions pour régler cette affaire, mais le Conseil croit préférable de déléguer deux de ses membres à cet effet. MM. Millot et Vinay, qui veulent bien accepter, sont chargés de transiger sur ce différend.

*Budget.*—Le Conseil continue la discussion du Budget. On est d'avis de supprimer et de liquider la Caisse des Retraites pour les employés du Secrétariat et des Travaux, et de ne pas établir une Caisse de Prévoyance pour la Garde municipale. Par contre, le Conseil inscrit au Budget une somme de Taëls 2,000 pour les frais de rapatriement, etc., de son personnel. En vertu de cette décision le Secrétaire est chargé de procéder à la liquidation de la Caisse des Retraites, et de verser à chaque employé contributeur la somme inscrite à son crédit, augmentée de l'économie réalisée sur la contribution versée pour lui par l'Administration et du Boni en caisse, réparti au pro-rata des décomptes.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Giudicelli, comptable du Secrétariat, demandant une augmentation d'appointements. Le Conseil regrette de ne pouvoir accorder l'augmentation demandée.

M. Millot fait part au Conseil d'une communication qui lui a été faite par M. Legras, en vue de la suppression de la Caisse des Retraites. M. Legras est disposé à renoncer aux avantages de cette caisse, avantages qui lui sont garantis par son contrat, à condition que l'Administration fasse abandon du solde de l'avance de Taëls 313.60, dûe encore par lui.

Le Secrétaire est chargé de donner avis à M. Legras que le Conseil est disposé à accepter sa proposition quand il la lui aura adressée par écrit.

La discussion terminée, le Conseil fixe définitivement les sommes à porter tant comme Recettes que comme Dépenses des divers services,

et adopte le Budget présentant un chiffre de ressources et de dépenses de Taëls 122,996.86.

*Gratifications de fin d'année.*—Les états de gratifications de fin d'année, sollicitées en faveur du personnel chinois attaché au Secrétariat et au service des Travaux, sont approuvés.

*Service médical.*—Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. le Dr. Galle informe le Conseil que, de retour à Shanghai, il est prêt à reprendre le service médical de la Municipalité, confié en son absence à M. le Dr. Pichon.

Le Conseil approuve la reprise de ce service par le titulaire.

*Rapports du médecin.*—Les rapports du Médecin sur le service de la vaccine et le service du personnel de l'Administration, sont lus et approuvés.

*Rapports des Chefs de service.*—Les rapports des Chefs de service sont lus et approuvés.

*Rapport de l'Inspecteur des marchés.*—Le rapport de l'Inspecteur des marchés est lu et approuvé.

La séance est levée.

---

*Séance Générale du 5 Mars 1877.*

Sous la présidence de M. M. LOUVIER.

MM. W. LANG, }  
 H. VINAY, } Conseillers présents.  
 H. SAYN, Secrétaire.

M. Hennequin, indisposé, s'est fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance, signé par tous les Conseillers qui y ont assisté, est considéré comme lu et adopté.

Le Président exprimant ensuite l'avis qu'en l'absence de la majorité des membres du Conseil, il y a convenance à ne pas discuter certaines questions importantes mises à l'ordre du jour, le Conseil procède à l'expédition des affaires suivantes.

*Débites de boissons.*—Sur les renseignements favorables du Chef de la Garde, le Conseil autorise le transfert de la licence pour débit de boissons accordée au nommé Bourlier, au nom du sieur Guieu, à condition que cette licence sera exploitée dans l'établissement créé par le sieur Bourlier, quai du Yang-king-pang No. 27.

Le Conseil autorise également le transfert de la licence accordée pour le même genre d'établissement au nommé Mex, au nom du sieur

Harrowitz. Toutefois, comme les renseignements fournis par le Chef de la Garde laissent à supposer que le sieur Harrowitz n'est qu'un prête nom, et que l'établissement dont il prend charge peut dégénérer en lieu de scandale et de tumulte, le Secrétaire est chargé de lui notifier que la moindre plainte contre son établissement entraînera le retrait de sa licence.

Quant à la demande de la dame Vanhamme, tendant à obtenir l'autorisation de transporter, rue du Consulat No. 17, le débit de boissons qu'elle exploite à l'angle de la rue des Pères et de la rue du Weikwé, le Conseil croit devoir y faire droit, sauf à revenir sur cette résolution si les circonstances le réclament plus tard.

*Equipement de la Garde.*—Les matières commandées en France pour l'équipement des agents Chinois de la garde étant arrivées, le Conseil prescrit au Secrétaire d'en remettre le montant au fournisseur, francs 5,352.85, en lui tenant compte de l'intérêt de ses avances.

*Cession de terrain.*—Par une lettre en date du 8 Février, M. Hearn faisant connaître que M. Kingsmill veut bien se charger de représenter les intérêts de M. E. Webb et déterminer avec l'arbitre de la Municipalité le prix de cession d'une bande de terrain requise pour l'élargissement du quai des Remparts, le Conseil propose de solliciter le concours de M. Baron ou de M. Yates, pour représenter ceux de l'Administration.

*Compagnie du Gaz.*—Le Président donne communication d'une lettre de la Compagnie du Gaz, l'informant que le capital social de cette compagnie est porté à Taëls 50,000, et qu'à partir du 1<sup>er</sup> Mars 1877, elle réduira de deux cents par mètre cube le prix du gaz consommé par l'Administration. Le Conseil approuve et prend note de ces modifications.

*Rapports des Chefs de service.*—Les rapports des Chefs de service sont lus et renvoyés au Comité des Travaux pour les questions qui relèvent de la compétence de ce Comité.

La séance est levée.

---

*Séance Générale du 12 Mars 1877.*

Sous la présidence de M. M. LOUVIER.

MM. A. HENNEQUIN,

H. DE COURCY FORBES,

W. LANG,

E. MILLOT,

E. W. RICE,

H. VINAY,

H. SAYN, Secrétaire.

} Conseillers présents.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil est lu et adopté.

*Personnel de la garde.*—Le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Consul Général de France recommande à l'attention du Conseil une note du Chef de la Garde indiquant les augmentations de solde que le budget mensuel des agents placés sous ses ordres lui paraît comporter, sans aggraver beaucoup les charges de la Municipalité. Dans cette note, le Chef de la Garde énumère les dépenses indispensables que l'agent gradé ou non gradé a à prélever sur son budget, et fait valoir ensuite différentes considérations qui plaident, en quelque sorte, en faveur d'une amélioration pécuniaire pour le personnel subalterne.

Sur ces données, le Conseil croyant devoir faire quelques sacrifices, il est décidé d'allouer, à dater du 1<sup>er</sup> Mars courant, une augmentation de solde de \$5 par mois, aux Sergents, Brigadiers et Agents de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>me</sup> classe.

Cette décision prise, le budget mensuel des agents de la Garde municipale est porté de \$75 à \$80 pour les Sergents,

\$60 à \$65 „ „ Brigadiers,

\$50 à \$55 „ „ Agents de 1<sup>ère</sup> classe,

\$45 à \$50 „ „ „ „ 2<sup>me</sup> „

Quant au traitement actuel du Chef de la Garde \$200, par mois, et celui du Sous-chef, \$150, par mois, le Conseil les trouve suffisants et les maintient au mêmes chiffres.

*Poste de police de l'Est.*—Communication est donnée d'une lettre par laquelle M. D. M. Henderson informe l'Administration qu'il désire rompre le bail actuel du poste de l'Est au 28 Février 1878, droit qui lui est conféré par le contrat passé à cet effet, mais qu'il est, quoique cela, tout disposé à discuter les bases d'un nouvel engagement.

Le Conseil prend note de cet avis, et charge le Secrétaire d'informer M. Henderson que l'Administration consent à renouveler pour 5 ans aux mêmes conditions le bail du poste de police de l'Est.

*Hôpitaux.*—Le Conseil s'associant à l'idée émise par les Trustees de l'Hôpital général, relativement à l'élaboration de nouveaux statuts de cette institution, charge le Secrétaire de demander à M. Rennie s'il veut bien représenter la Municipalité dans cette question, et se concerter avec M. Wainwright désigné par les Trustees.

Le Conseil, ayant aussi à faire nommer par les contribuables deux Trustees pour l'année 1877, décide de fixer au Lundi 19 Mars leur élection.

*Alignements.*—Le Conseil regrette de ne pouvoir autoriser MM. Kidner et Cory à élever d'un étage la construction sise au coin Ouest de la rue Montauban et du quai du Yang-king-pang, sur la propriété de M. Ince, cette construction étant élevée en partie sur une parcelle de terrain à requérir pour l'élargissement des voies de communications auxquelles elle est contigue.

D'autre part, la modification projetée devant donner une plus value à la portion même de la propriété de M. Ince que l'Administration aura à payer, le Conseil doit forcément s'opposer à son accomplissement. Par contre, il se déclare disposé à traiter dès à présent de l'acquisition de la parcelle de terrain nécessaire à l'élargissement des voies publiques, et charge le Secrétaire de faire connaître cette intention à MM. Kidner et Cory.

Pour les mêmes motifs, le Conseil ne peut autoriser les Rds. Pères Jésuites à élever en dehors de l'alignement nouvellement adopté, et en face le portail de l'Eglise, une construction que leur intention serait de raccorder sur celles qui existent. Pour obvier, toutefois, à l'inconvénient que la différence d'alignement de la nouvelle construction sur les anciennes peut présenter, en laissant un espace propice à l'accumulation d'immondices, le Conseil autorise les Rds. Pères Jésuites à établir une palissade ou un mur provisoire sur l'alignement des anciennes maisons.

*Caisse des Retraites.*—Le Président donne lecture d'une lettre, en date du 9 Février, par laquelle M. Legras, Ingénieur de la Municipalité, déclare accepter la suppression de la Caisse des Retraites, et reconnaît comme annulées les clauses de son contrat relatives aux droits et avantages définis par les statuts de cette caisse.

Lecture est aussi donnée d'une lettre par laquelle M. Ramasse, ex-employé de la Municipalité, réclame les sommes versées par lui à la Caisse des Retraites, sous forme de retenue opérée sur ses appointements pendant 11 mois de service.

Le Conseil, après examen des droits que M. Ramasse prétend avoir au remboursement des retenues faites sur ses appointements, rejette sa demande. Les statuts de la Caisse des Retraites, acceptés et signés par

M. Ramasse, sont très explicites et s'opposent à ce que sa réclamation soit prise en considération.

*Equipement de la Garde.*—A la demande du Chef de la Garde, le Secrétaire est chargé de faire la commande en France d'un approvisionnement de matières premières destinées à l'habillement du personnel Européen pendant une période de deux ans seulement, le Conseil ne voyant aucun avantage à en commander pour une période de quatre années.

*Rapatriements.*—La demande de rapatriement du garde Giaga, qui désire rentrer dans ses foyers, est prise en considération. Le Conseil lui accorde un billet de passage de 3<sup>ème</sup> classe et une indemnité de quatre mois de solde.

*Hôtel municipal.*—A la suite de modifications apportées aux plans primitifs du perron de l'hôtel municipal et de la tour de l'horloge, l'entrepreneur Wong-Sung-Kee réclame à l'Administration, en sus de la somme de Taëls 1,420 qu'il a touchée pour ces travaux, Taëls 655.40 pour main d'œuvre et matériaux fournis par lui en dehors de son marché. A ce sujet, un rapport de l'Ingénieur, établissant le compte de la main d'œuvre et des matériaux dont l'Administration doit tenir compte à l'entrepreneur, tend à démontrer que la réclamation du nommé Wong-Sung-Kee est exagérée. Ce rapport constate, toutefois, que Wong-Sung-Kee, après avoir discuté avec l'Ingénieur chaque article qui fait l'objet de sa réclamation, consent à réduire ses prétentions au chiffre de Taëls 300, et à ce prix, l'Ingénieur est d'avis de transiger pour éviter toute contestation. Le Président informe ses collègues que le concours officieux de M. Millot a beaucoup influé sur les dispositions conciliantes de cet entrepreneur, et pense qu'il y a peut-être convenance à en profiter en lui accordant la somme de Taëls 300, qu'il demande en dernier lieu. Le Conseil approuve et vote des remerciements à M. Millot.

*Election du Président et du Vice-Président du Municipal Council.* Communication d'une lettre du Municipal Council annonçant que MM. J. Hart et H. Lawers ont été nommés Président et Vice-Président pour l'année courante.

Le Secrétaire est chargé de remercier le Municipal Council de cette communication.

*Plaintes.*—Par une lettre en date du 7 Mars, M. Oliveira signalant à l'Administration que les chinois ne mettent aucune pudeur à satisfaire à des besoins naturels dans le voisinage de la maison qu'il habite, le Secrétaire est chargé de l'informer que l'attention du Chef de la Garde va être attirée sur les faits qu'il signale.

*Rapports du médecin.*—Les rapports du Médecin sur le service sanitaire du personnel de l'Administration et le service de la vaccine sont lus et approuvés.

*Rapports des Chefs de service.*—Les rapports des Chefs de service sont lus et approuvés.

*Rapport de l'Inspecteur des marchés.*—Le rapport de l'Inspecteur des marchés est lu et approuvé.

La séance est levée.

---

*Séance Générale du 23 Avril 1877.*

Sous la présidence de M. M. LOUVIER.

MM. A. HENNEQUIN,

E. MILLOT,

E. W. RICE,

H. SAYN, Secrétaire.

} Conseillers présents.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil, signé par tous les membres, est considéré comme lu et adopté:

Le procès-verbal de la séance du Comité des Finances, du 20 Mars, constatant, à la date du 28 Février, une encaisse de Taëls 43,316.17, et celui de la séance du Comité des Travaux et de la Police, du 19 Avril, sont lus.

Les propositions émises par le Comité des Finances au sujet des démarches à faire pour recouvrer le montant de divers bulletins d'Impôts restés en souffrance, et au sujet du paiement de la facture Servant, à un envoi roues de tombereaux, sont approuvées.

Celles émises par le Comité des Travaux et de la Police, et relatives à:

L'adoption des plans et devis présentés par l'Ingénieur pour la reconstruction de 149 changs de muraille en bois sur le quai des Remparts, de 70 changs sur le quai des Fossés et de 20 changs sur le quai du Yang-king-pang, au delà du pont No. 6;

La reconstruction de la muraille du quai du Whampoo en granit, béton et briques, à exécuter dès cette année depuis le pont Yang-king-pang No. 1, jusqu'au point situé en face la rue du Consulat;

L'emplacement des pilotis d'ancrage des pontons en avant du quai du Whampoo fixé à 90 centimètres en dehors de la ligne de quai;

La construction de deux ailes à l'Hôtel municipal, de deux corps de batiments dans le jardin et autres dépendances dans l'enclos municipal et au dépôt du matériel;

La résiliation du contrat relatif à l'entretien du jardin municipal, du cimetière et de la pépinière;

Et enfin, à l'installation d'une lanterne à gaz sur le quai du Yang-king-pang en face la rue des Pères, sont aussi approuvées.

*Hôpitaux.*—Communication est donnée du procès-verbal des opérations électorales instituant MM. Aymeri et Vinay membres du Conseil des Trustees de l'Hôpital général.

*Corporations de coolies.*—Lecture est donnée d'une lettre de M. le Consul Général de France, transmettant en copie une requête par laquelle le Chef d'une des corporations de coolies établis sur la Concession française se plaint de la concurrence qui lui est faite par une corporation de la Concession voisine. A ce sujet, M. le Consul Général prie le Président de lui faire savoir si la plainte dont il s'agit est fondée, et qu'elle est l'étendue du privilège que la licence délivrée par la Municipalité aux corporations de coolies leur confère.

Soumettant donc ces deux points à l'appréciation du Conseil, le Président fait remarquer à ses collègues que, d'après les renseignements qui lui sont parvenus, la plainte portée à M. le Consul Général n'a pour ainsi dire pas raison d'être, car, les coolies de la Concession voisine ne venant jamais exercer leur profession sur la Concession française, cette plainte est basée sur deux faits isolés et tout-à-fait exceptionnels. Le Président ajoute que le motif de cette plainte lui paraît venir des dissensions qui existent entre les chefs des corporations établis même sur la Concession et, que, dans ce cas, la licence délivrée par la Municipalité conférant au titulaire un monopole de colportage dans la circonscription qui lui a été assignée, et dont les chefs des corporations se sont engagés à respecter les limites, sauf à s'indemniser réciproquement en cas d'empiètements de l'un sur la circonscription de l'autre, il appartient aux intéressés de faire valoir leur droits devant l'autorité compétente, et à la Police de réprimer les troubles dont ils seraient les auteurs.

Sur ces explications, le Conseil pense que l'Administration n'a pas à se préoccuper autrement de cette question, et prie le Président de répondre dans ce sens à la lettre de M. le Consul Général.

*Alignement des rives du Yang-king-pang.*—Lecture étant donnée d'une lettre, en date du 29 Mars, par laquelle le Secrétaire du Municipal Council fait connaître que cette Administration a l'intention de construire un quai entre les ponts Yang-king-pang Nos. 7 et 8, sur le plan d'alignement qu'elle a soumis au Conseil en 1875, l'Ingénieur est chargé de demander à son collègue de la Municipalité voisine la communication du dit plan et autres renseignements sur la largeur laissée au Yang-king-pang.

*Maisons de tolérance.*—Sur la proposition du Municipal Council, et en présence des difficultés que les maitresses de maisons de tolérance fréquentées par les Etrangers font pour payer la taxe mensuelle de \$2.50 par tête de fille soumise, le Conseil réduit cette taxe à \$1 par mois à dater du 1<sup>er</sup> Avril courant.

*Cession de terrain.*—MM. Baron et Kingsmill, chargés de fixer la somme à payer à M. E. Webb pour la cession d'une bande de terrain nécessaire à l'élargissement du quai des Remparts, sont tombés d'accord à Taëls 450. En conséquence, le Conseil approuve le paiement de cette somme, et charge le Secrétaire de remercier M. Baron du concours qu'il a bien voulu prêter à l'Administration pour régler cette affaire.

*Cession de terrain.*—Lecture est donnée de deux lettres par lesquelles le Rd. Père Basuia, Procureur de la Société de Jésus, demande le paiement d'une somme de Taëls 800, pour la cession d'une petite parcelle de terrain requise pour l'élargissement de la rue Montauban.

Le Conseil, qui n'est pas préparé à accorder cette indemnité, est d'avis d'offrir le paiement d'une somme calculée sur la base des prix déjà payés pour les acquisitions faites dans cette rue. A défaut d'acceptation de l'offre de l'Administration, le Conseil propose de remettre le règlement du prix de cette cession à deux arbitres.

*Poste de police de l'Est.*—M. Henderson, propriétaire du terrain sur lequel est construit le poste de Police de l'Est, propose au Conseil, par lettre de ce jour, de louer pour cinq ans à l'Administration cette partie de sa propriété à raison de Taëls 400 par an, ou de lui en faire la cession au prix de Taëls 5,000.

Le Conseil, après examen de ces deux propositions et des avantages qu'elles peuvent offrir pour l'Administration, opine pour l'acquisition, et charge M. Hennequin de conclure le marché au prix le plus réduit.

*Débts de boissons.*—Sur les renseignements d'usage, le Conseil autorise le transfert de la licence pour débit de boissons exploitée par la dame Bella Brown, au nom de la dame Marie Richardson.

*Rapport du Contrôleur.*—Les propositions de taxes à appliquer aux maisons nouvellement construites sur divers points de la Concession, sont approuvées et maintenues aux chiffres mentionnés dans le rapport du contrôleur.

*Rapports du médecin.*—Les rapports du Médecin sur le service de la vaccine et le service de santé du personnel de l'Administration sont lus et approuvés.

*Rapports des chefs de service.*—Les rapports des Chefs de service sont lus et approuvés, et, sur la proposition de l'Ingénieur, le Secrétaire est chargé de demander à M. Servant un envoi de 15 paires de harnais pour tombereaux.

*Rapport de l'Inspecteur des marchés.*—Le rapport de l'Inspecteur des marchés est lu et approuvé.

La séance est levée.

*Séance Générale du 28 Mai 1877.*

Sous la présidence de M. M. LOUVIER.

MM. H. DE COURCY FORBES,

W. LANG,

E. MILLOT,

H. SAYN, Secrétaire.

} Conseillers présents.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil est lu et adopté. Celui de la séance du Comité des Travaux et de la Police, du 18 Mai, est également lu.

Les propositions qui en font l'objet, et relatives :

Au paiement d'une somme de Taëls 65 à M. Ince pour l'acquisition d'une parcelle de terrain nécessaire à l'élargissement du quai du Yang-king-pang;

A l'acquisition d'une parcelle de terrain que les Pères Lazaristes consentent à céder pour l'élargissement du même quai, à raison de Taëls 2,000 le mow;

A l'indemnité de Taëls 40 à accorder au locataire de cette parcelle de terrain pour la reconstruction d'un mur qui y est élevé;

Et au remplacement de la pompe destinée à remplir les caisses d'arrosage, sont approuvées.

Pour donner même suite immédiate à cette dernière proposition, le Conseil décide d'acquérir, au prix de Francs 1,000, la pompe des Messageries Maritimes, dont l'état et la puissance répondent complètement aux exigences du service de l'arrosage.

Quant à la proposition relative à l'établissement d'un poste de police dans la partie Ouest de la Concession, le Conseil partage l'avis que le Comité a émis à cet égard. Il croit comme lui qu'il y a nécessité à assurer la sécurité publique dans ce quartier, mais, pensant aussi qu'on ne peut consacrer à l'exécution de ce projet qu'une somme en rapport avec les ressources de l'Administration, il vote à cet effet un crédit de Taëls 4,000. MM. De Courcy Forbes et Millot sont autorisés à traiter avec l'un ou l'autre des détenteurs des propriétés sur lesquelles il conviendrait d'ériger le nouveau poste, jusqu'à concurrence de la somme précitée.

*Adjudication de divers travaux.*—Sur le rapport de l'Ingénieur, chargé par le Comité des Travaux de faire connaître les garanties que pourraient offrir les entrepreneurs dont il a dépouillé les soumissions pour l'exécution de divers travaux, le Conseil nomme adjudicataires :

Zian-Ta-Zuen, pour la reconstruction des quais en bois :

Des Remparts	à Taëls 21.80 le chang.
„ Fossés	„ 25.00 „
du Yang-king-pang	„ 34.50 „

Lin-Tchi, pour la construction en granit du quai du Whampoo, à Taëls 192 par chang de quai droit, au lieu de quai incliné adopté dès le principe.

Wong-Sung-Kee, pour la construction de :

deux ailes	à Taëls 6,362.00
d'un bâtiment dans le jardin	„ 4,850.00
de dépendances	„ 2,054.00

A la signature des contrats à passer avec les entrepreneurs ci-dessus désignés, le Conseil recommande d'exiger d'eux les meilleures garanties possibles, soit en espèces soit autrement.

*Alignement des rives du Yang-king-pang.*—L'Ingénieur, chargé de s'entendre avec son collègue de la Municipalité voisine sur la largeur à laisser au Yang-king-pang, informe le Conseil qu'à la suite d'une entrevue avec M. Clark, et de l'examen des lieux, ils ont décidé de recommander à l'adoption des deux Municipalités une largeur définitive de 39 pieds anglais depuis le pont No. 6 jusqu'au Defence Creek.

Le Conseil, d'avis d'en finir sur ce point de délimitation des rives du Yang-king-pang, approuve la largeur de 39 pieds recommandée par les Ingénieurs des deux Municipalités, et charge le Secrétaire d'informer le Municipal Council que l'Administration va faire construire un bout de muraille de quai, au delà du pont No. 6, en réservant cette largeur au cours d'eau.

*Cession de terrain.*—M. le Rd. Père Basuiaiu, Procureur de la Société de Jésus, ayant fait savoir officieusement qu'il est disposé à accepter l'offre de Taëls 4,000 par mow qui lui a été faite par l'Administration pour la cession d'une bande de terrain, rue Montauban, le Secrétaire est chargé de faire préparer l'acte qui doit constater les droits de la Municipalité sur cette parcelle de terrain, mesurant 0<sup>m</sup>0.4.0.6.

*Secours.*—Le Conseil s'inscrit pour une somme de Taëls 200, sur la liste de souscription qui lui est présentée pour la création d'une école dite de la Providence.

*Personnel des Travaux.*—Lecture étant donnée d'une lettre par laquelle M. Berthault, de Paris, sollicite la place d'Ingénieur de la Mu-

nicipalité, le Secrétaire est chargé d'informer le postulant que ce poste n'est pas vacant.

*Fournitures de bureaux.*—Le Secrétaire est autorisé à faire la commande à MM. Gonthier Dreyfus & Cie. des registres à souches pour l'exercice 1878, et autres fournitures de bureaux.

*Rapports du médecin.*—Les rapports du Médecin sur le service de santé des employés de l'Administration et de la Garde, et sur le service de la vaccine, sont lus et approuvés.

*Rapports des Chefs de service.*—Les rapports des Chefs de service sont lus et approuvés.

*Rapport de l'Inspecteur des marchés.*—Le rapport de l'Inspecteur des marchés est lu et approuvé.

La séance est levée.

---

*Séance Générale du 20 Août 1877.*

Sous la présidence du Conseiller doyen d'âge, M. E. MILLOT.

MM. H. DE COURCY FORBES,	}	Conseillers présents.
E. W. RICE,		
H. VINAY,		
H. SAYN, Secrétaire.		

MM. Louvier et Hennequin, indisposés, se sont fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil, signé par tous les membres qui y ont assisté, est considéré comme lu et adopté.

Le procès-verbal de la séance du Comité des Finances, du 14 Août, constatant, à la date du 31 Juillet, une encaisse de Taëls 31,101.09, et celui de la séance du Comité des Travaux et de la Police, du 10 Août, sont également lus.

La proposition émise par le Comité des Finances de poursuivre le recouvrement des bulletins d'impôts en souffrance, s'élevant à \$4.86, est approuvée.

Celles émises par le Comité des Travaux et de la Police, relatives à:—

L'érection des constructions devant compléter les aménagements du poste de police de l'Ouest;

L'installation de candelabres à deux branches sur les dèss arc-boutant les rampes du perron de l'Hôtel municipal;

L'installation d'une porte en fer sur la rue du Consulat en face le nouveau local réservé à la pompe à incendie;

L'agrandissement du hangar qui abrite les tombereaux et les caisses d'arrosage;

L'inscription du nom des rues sur les verres de quelques lanternes à gaz à titre d'essai;

La direction du service de Salubrité par l'Ingénieur;

Et enfin, au paiement de la moitié des dépenses de reconstruction du pont Yang-king-pang No. 5, Taëls 971,74, sont aussi approuvées.

Le Conseil procède ensuite au dépouillement des soumissions recueillies, sur la recommandation du Comité des Travaux, pour les constructions à élever au poste de police de l'Ouest, mais aucune d'elles n'est acceptée. La différence entre les prix demandés par les soumissionnaires et l'estimation de l'Ingénieur est telle, que le Conseil doit renoncer à l'adjudication des travaux dont il s'agit. En conséquence, il décide leur exécution en Régie.

*Alignement des rives du Yang-king-pang.*—Le Conseil renvoie à une prochaine séance l'examen d'une lettre par laquelle le Municipal Council fait remarquer que la largeur à laisser à l'avenir au Yang-king-pang, entre les ponts 1 et 6, n'est pas encore arrêtée entre les deux Administrations.

*Monts de piété.*—Lecture est donnée d'une lettre par laquelle le Municipal Council informe l'Administration que, sur un rapport du Superintendent of Police, et dans le but de restreindre les facilités données aux malfaiteurs de placer les objets volés, il a décidé de faire fermer les monts de piété à 10 heures du soir, à partir du 1<sup>er</sup> Septembre prochain, considérant, d'autre part, qu'à l'heure fixée les affaires licites de ces établissements doivent être terminées.

Le Municipal Council ajoute dans sa lettre que la mesure qu'il vient de prescrire restera sans effet si l'Administration française ne coopère à son maintien en prescrivant également la fermeture des monts de piété établis sur la Concession, et à ce sujet il réclame son concours.

Le Conseil, après délibération, pense pouvoir adopter, sans inconvénient, et sauf approbation de M. le Consul Général, la même mesure que le Municipal Council.

*Pont Yang-king-pang No. 1.*—Le Conseil approuve la note des dépenses occasionnées par la reconstruction du pont Yang-king-pang No. 1, s'élevant à Taëls 12,299.14, à répartir entre les deux Administrations.

*Jin-rick-shaws.*—Le Conseil regrette de ne pouvoir prendre en considération la requête qui lui a été adressée par 50 chinois à l'effet d'obtenir la concession exclusive des 1,500 licences pour jin-rick-shaws. Acquiescer à la demande des signataires de cette requête serait créer en

leur faveur un monopole que l'Administration a refusé de concéder plusieurs fois.

*Plaintes.*—Lecture étant donnée d'une lettre par laquelle M. Cowie sollicite l'intervention de l'Administration pour faire disparaître certaines maisons chinoises qui, bâties sans étage sur la propriété de M. Baron, tendraient à déprécier, par leur aspect ou leur état d'insalubrité, celles qu'il a nouvellement construites dans le voisinage, le Conseil est d'avis qu'il n'a aucune action directe à exercer pour donner satisfaction aux vœux du plaignant. Le Secrétaire est toutefois chargé d'informer M. Cowie qu'en ce qui touche la question de salubrité, l'Administration fera veiller particulièrement à l'exécution du règlement qui régit la matière.

*Route de Sikaway.*—Communication donnée de deux lettres par lesquelles MM. Morris & Co. signalent le mauvais état du pont No. 1 sur la route de Sikaway, le Conseil est informé que, depuis leur réception, l'Administration a fait procéder simplement aux réparations les plus urgentes, car, en présence des déprédations, des vols de barrières commis par les chinois et de l'encombrement continu de cette route, elle a pensé qu'il y avait lieu d'aviser à la répression des méfaits constatés, ou de renoncer à faire les frais d'entretien de cette voie de communication.

Le Conseil, consulté sur la détermination à prendre, est d'avis de prier M. le Consul Général de France d'intervenir auprès des autorités Chinoises pour qu'elles fassent respecter par leurs administrés les ouvrages d'art établis sur cette route et la liberté du passage.

*Cession de terrain.*—M. Morel, Président du Conseil d'Administration de la Compagnie du Gaz, ayant informé l'Administration, par lettre en date du 18 Août, que la dite Compagnie était prête à s'entendre avec elle pour la cession d'une parcelle de terrain nécessaire à l'élargissement du quai du Yang-king-pang, le Conseil se déclare, de son côté, tout disposé à traiter cette affaire. L'Ingénieur est chargé de relever le plan de la partie de terrain qui doit être l'objet de la transaction projetée.

*Emplois.*—En réponse à la demande d'emploi formulée par le sieur Berthet, le Secrétaire est chargé de l'informer que le personnel de l'Administration est au complet.

*Réclamations.*—Le Conseil charge le Secrétaire de remettre à M. Servant la somme de Francs 157.15, réclamée par lui comme balance de compte et frais de dépêche, timbres mobiles, etc.

*Rapports du médecin.*—Les rapports du Médecin sur le service de santé du personnel de l'Administration et le service de la vaccine pour le mois de Mai, sont lus et approuvés.

*Rapports des Chefs de service.*—Les rapports des Chefs de service sont lus et approuvés.

*Rapports de l'Inspecteur des marchés.*—Les rapports de l'Inspecteur des marchés sont lus et approuvés.

La séance est levée.

---

*Séance Générale du 21 Septembre 1877.*

Sous la présidence de M. M. LOUVIER.

MM. A. HENNEQUIN,

H. DE COURCY FORBES,

W. LANG,

E. W. RICE,

H. VINAY,

H. SAYN, Secrétaire.

} Conseillers présents.

Le procès-verbal de la dernière séance, signé par tous les Conseillers qui y ont assisté, est considéré comme lu et adopté.

*Chiens errants.*—Communication est donnée d'une lettre par laquelle M. le Consul Général de France, transmettant copie d'un rapport qui lui a été adressé par le Chef de la Garde sur la question de destruction des chiens errants, exprime le désir de connaître l'opinion du Conseil sur le moyen que ce Chef de service propose d'employer à cet effet.

Ce moyen, qui aurait pour but de débarrasser la Concession des chiens sans maître, sans exposer les agents chargés de les poursuivre ou de les abattre à la morsure de ces animaux, consisterait à jeter des boulettes empoisonnées sur les voies publiques. L'efficacité est certaine, mais en présence des accidents que pourrait occasionner, parmi les gens réduits à se nourrir des débris ramassés sur les voies publiques et d'animaux morts de maladie, l'application d'un tel système, le Conseil n'est pas d'avis de le mettre en pratique.

Reconnaissant toutefois que la circulation des chiens errants n'est pas sans danger pour le public, le Conseil est tout disposé à adopter les mêmes mesures que le Municipal Council aura prises pour détruire les chiens vagabonds sur les Concessions au Nord du Yang-king-pang. Le Secrétaire est chargé de demander à son collègue en quoi elles consistent.

*Alignement des rives du Yang-king-pang.*—Après lecture d'une lettre par laquelle le Secrétaire du Municipal Council fait remarquer qu'à part ce qui touche à la partie comprise entre le pont No. 6 et le Defence Creek, l'Administration n'a pas encore fait connaître si elle adoptait le plan d'alignement des rives du Yang-king-pang dressé par MM. Oliver

et Henry, le Conseil se reporte au dit document. De l'examen dont il est l'objet, le Conseil remarque que la largeur laissée au cours d'eau répond suffisamment aux besoins de la navigation, et que les changements futurs des berges actuelles qu'il présente répondent aussi aux exigences du trafic. En conséquence, le Conseil conclut à l'adoption du plan dressé par MM. Oliver et Henry pour toute construction ou réparation ultérieure des quais élevés sur l'une et l'autre rives du Yang-king-pang entre les ponts 1 et 6.

*Cession de terrain.*—La demande d'indemnité formulée par M. Martinet, procurer de la société des Missions Etrangères, pour la cession d'une parcelle de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Takou, est agréée à Taëls 4,000 par mow. Le Secrétaire est chargé de faire préparer l'acte de cession de la dite parcelle de terrain, mesurant, suivant plan, 0<sup>m</sup>.0.2.8.2.

*Salubrité.*—En réponse à une lettre par laquelle le Municipal Council sollicite la coopération de l'Administration dans l'application de certaines mesures sanitaires que le Health Officer trouve opportunité de prescrire pour atténuer les effets du choléra qui, d'après lui, sévirait à Shanghai, le Conseil ne croit pouvoir mieux faire que d'adresser au Municipal Council la copie d'un rapport du médecin chargé de la salubrité publique sur la Concession sur le même sujet.

Ce rapport, constatant que d'une manière générale les mesures recommandées par le Health Officer sont bonnes à prendre en tous temps, mais que l'épidémie n'existe pas, le Conseil pense inutile d'alarmer la population en recommandant par publication officielle la pratique de ces mesures.

*Infirmierie.*—A la demande du Docteur Galle, chargé du service médical de la Municipalité, et sur les considérations exposées par lui dans sa lettre du 5 Septembre, le Conseil décide l'engagement d'un infirmier pour le service de l'infirmierie municipale, aux appointements de simple Agent de la Garde, \$50 par mois.

Aux fonctions d'infirmier, que le sujet proposé aura à remplir, seront adjointes celles d'inspecteur des mœurs.

*Emplois.*—Une demande d'emploi dans les bureaux de l'Administration est présentée par M. Cauchefert. Aucun n'étant vacant, le Secrétaire est chargé d'informer le postulant qu'il n'y a pas lieu d'utiliser ses services.

*Equipement de la Garde.*—Les matières premières commandées en France pour l'équipement du personnel Européen de la Garde étant arrivées, le Conseil autorise, après vérification de l'envoi, le paiement de la facture du fournisseur, M. Servant, s'élevant à Francs 5,431.60, plus les intérêts à 6 pour cent.

*Plan de la Concession.*—Le Conseil autorise la remise de £1. 2s. 6d. à MM. John Pook & Co. de Londres, pour frais d'assurance contre l'incendie pendant les années 1875, 1876 et 1877 des pierres lithographiques du plan de la Concession, déposées au Stationers Hall. Par la même occasion, et à la demande de MM. J. Pook & Co., le Secrétaire est chargé de leur expédier 25 exemplaires du plan de la Concession avec autorisation de les vendre pour compte de l'Administration aux personnes qui leur en ont déjà fait la demande, à £1. 8s.

*Rôle de la propriété foncière.*—Un rôle de la propriété foncière de la Concession, établi par le Secrétaire sur des renseignements puisés à différentes sources, est soumis au Conseil. Ce document, dont l'utilité se faisait depuis longtemps sentir, permet non seulement de se rendre compte du morcellement de la Concession, en définissant les limites et la contenance de chaque propriété, mais il permet encore de percevoir l'Impôt foncier sans omission d'aucune d'elles.

A ce double point de vue, le Conseil félicite le Secrétaire de ce travail; adopte le rôle qui lui est présenté comme base de la perception de l'Impôt à charge de la propriété foncière, et autorise l'impression de 150 exemplaires.

*Hôtel Municipal et dépendances.*—La construction des deux ailes à l'Hôtel municipal entraînant forcément pour l'ensemble le recrépissage de tout le corps de bâtiment, le Conseil vote un crédit de Taëls 400, nécessaire à l'exécution de ce travail.

*Empiètements.*—Informé par un rapport de l'Ingénieur, en date du 20 Septembre, que le propriétaire de la maison nouvellement construite sur la propriété de M. Higson, quai du Whampoo, a fait placer, sans autorisation, deux marches d'escaliers qui empiètent sur la voie publique, le Conseil prescrit au Secrétaire de mettre le propriétaire de cette maison en demeure d'enlever ces deux marches, faute de quoi il y sera procédé d'office.

*Pontons.*—Sur l'opinion émise par l'Ingénieur que l'Administration pouvait sans inconvénient accueillir favorablement la demande de la China Merchants Steam Navigation Company d'établir en avant du quai de France un ponton de débarquement relié au quai par deux passerelles reposant sur quatre poteaux, dans la section comprise entre la rue Takou et la rue de l'Est, le Conseil autorise la construction projetée aux conditions suivantes :

- 1°. Que le droit de frontage des rues publiques sera respecté;
- 2°. Qu'aucun pieu, soit de soutien, soit d'amarrage, ne sera enfoncé en dehors de la limite du quai, indiquée sur le plan par un trait rouge;

3°. Que le ponton flottant ne dépassera pas la ligne de navigation indiquée en bleu sur le plan;

4°. Qu'aucun commencement d'exécution ne sera donné à la pose de ce ponton avant que les limites précitées ne soient déterminées sur le terrain par l'Ingénieur de la Municipalité.

*Débites de boissons.*—Sur les renseignements favorables du Chef de la Garde, le Conseil autorise le transfert de la licence pour débit de boissons accordé au sieur Augé, au nom du sieur Ravetta.

*Curage du Yang-king-pang.*—Consulté sur la dépense que doit occasionner le curage du Yang-king-pang, le Municipal Council vient de faire connaître à l'Administration, par lettre en date du 21 Septembre, que ce travail a été adjugé au nommé Chum-Lum-Kee au prix de Taëls 2,887.50, et que, quoiqu'aucune époque n'ait été encore fixée par le Health Officer pour y donner suite, il y a tout lieu de croire qu'il sera mis en œuvre à la fin du mois prochain.

Le Conseil, heureux d'apprendre par cette communication que rien n'est encore décidé relativement à la date à laquelle ce travail doit commencer, charge le Secrétaire d'informer le Municipal Council qu'il tient à ce que le médecin de la Municipalité soit consulté comme le Health Officer sur l'époque où il peut être entrepris.

*Jin-rick-shaws.*—L'attention de l'Administration ayant été attirée sur la décroissance notable que l'industrie prospère des Jin-rick-shaws produit dans le nombre des brouettes, et les conséquences qui en résultent pour la Caisse municipale, le Conseil croit devoir remédier à cet état de choses en portant à \$0.50 par mois le prix des licences pour Jin-rick-shaws, à partir du 1<sup>er</sup> Octobre prochain, et en fixant leur nombre à 2,000.

*Rapports du médecin.*—Les rapports du Médecin sur le service de la vaccine et le service de santé du personnel de l'Administration sont lus et approuvés.

*Rapports des Chefs de service.*—Les rapports des Chefs de service sont lus et approuvés, et à la demande du Chef de la Garde, le Conseil autorise la vente des effets d'équipement de la Garde hors de service, y compris ceux du Corps des volontaires.

*Rapport de l'Inspecteur des marchés.*—Le rapport de l'Inspecteur des marchés est lu et approuvé.

La séance est levée.

---

*Séance Générale du 19 Octobre 1877.*

Sous la présidence de M. M. LOUVIER.

MM. A. HENNEQUIN,

H. DE COURCY FORBES,

W. LANG,

E. MILLOT,

H. VINAY,

H. SAYN, Secrétaire.

} Conseillers présents.

Le procès-verbal de la dernière séance, signé par tous les Conseillers qui y ont assisté, est considéré comme lu et adopté.

*Route de Sikaway.*—Communication étant donnée d'une lettre, en date du 8 Octobre, par laquelle M. le Consul Général de France informe le Président que sur ses instances le Taotai a donné des ordres formels au Tipao de Simen pour qu'il exerce désormais une surveillance active sur la route de Sikaway, et mette ainsi un terme à l'obstruction continue de cette route et aux déprédations que les Chinois y commettent, il est ensuite donné lecture d'un rapport du Chef de la Garde, du 17 Octobre, qui constate qu'à cette date non seulement l'accès de la route était pour ainsi dire impossible, mais que les agents du Taotai n'avaient encore donné aucun commencement d'exécution à ses ordres. Or, cet état de choses, constaté au lendemain d'une promesse formelle par les rapports des Chefs de service, dont il est décidé d'envoyer copie à M. le Consul Général, dénote l'inertie et le mauvais vouloir que l'autorité Chinoise met à le modifier.

Anxieux, cependant, de maintenir les communications entre la Concession et Sikaway dans les conditions normales requises par les besoins du trafic, le Conseil pense que ce résultat pourrait être obtenu si l'autorité Chinoise, à défaut de satisfaction donnée par elle aux justes réclamations de l'Administration et du public Etranger, voulait faciliter à celle-ci l'acquisition du terrain nécessaire au détournement de la route du village Simen, et en laisser la surveillance à la Police municipale.

Le Conseil, prêt à faire ce sacrifice, charge le Président de prier M. le Consul Général d'exposer ses vues au Taotai et la nécessité d'adopter l'une d'elles, ou de permettre l'ouverture d'une nouvelle route sur le prolongement de la rue du Consulat.

*Curage du Yang-king-pang.*—Après lecture d'une lettre par laquelle le Municipal Council informe l'Administration que les deux médecins chargés de la salubrité publique sur les Concessions ont désigné la date du 1<sup>er</sup> Novembre comme propice au commencement du curage du Yang-

king-pang, le Conseil approuve cette date, mais charge le Secrétaire de se renseigner sur le délai accordé à l'entrepreneur pour accomplir ce travail.

*Dispensaire.*—En raison du petit nombre de filles sounises qui passent actuellement à la visite des deux médecins attachés au service du Dispensaire, le Conseil adopte la proposition faite par le Municipal Council, dans sa séance du 9 Octobre, consistant à allouer pour cette année à chacun d'eux un traitement de Taëls 500, et à le maintenir dans ces limites tant que le nombre de filles visitées sera inférieur à 100.

*Pontons.*—Lecture est donnée d'une lettre par laquelle la China Merchants Steam Navigation Company demande à ce que, modifiant les conditions auxquelles elle est autorisée à établir un ponton de débarquement en avant du quai de France, le Conseil l'autorise à jouir du frontage de la rue de la Paix et du passage Nézien.

Le Conseil, ayant donc à examiner s'il peut accéder à la demande qui lui est faite, est d'avis que les droits du public sur le frontage des rues ne saurait être aliéné au profit d'intérêts privés. En conséquence le Secrétaire est chargé d'informer la China Merchants Steam Navigation Company que le Conseil n'a rien à changer aux conditions et réserves stipulées dans la lettre du 25 Septembre dernier, autorisant l'établissement du ponton dont il s'agit.

*Wharfs.*—Communication est donnée d'une nouvelle demande de MM. Butterfield & Swire, tendant à obtenir l'autorisation de couvrir leur Wharf en avant du quai du Whampoo. Un plan, présentant la construction projetée, accompagne leur requête, mais, en raison de l'opinion émise sur une première demande de ce genre par les Electeurs, dans leur réunion du 22 Décembre 1873, et en présence de la démission donnée à la suite de leur vote par le Conseil qui était favorable à l'érection de Wharfs couverts, le Conseil actuel ne croit pouvoir répondre à la demande de MM. Butterfield & Swire. Sous cette impression, et sans préjuger en rien la question, il croit devoir la renvoyer simplement à la prochaine réunion des Electeurs.

*Empiètements.*—Les explications fournies par le propriétaire de la maison nouvellement construite sur la propriété de M. Higson, au sujet de la pose des deux marches d'escaliers qui, de son avou, empiètent sur le quai du Whampoo, ne justifient en rien cette action et ne peuvent être prises en considération. Le Secrétaire est chargé d'inviter de nouveau le contrevenant à enlever ces deux marches d'escaliers d'ici au 31 Octobre courant.

*Harnachement.*—Le paiement de la facture à un envoi de 15 paires de harnais pour tombereaux, reçus dernièrement, et s'élevant à Francs

2,295.50, est autorisé en tenant compte au fournisseur, M. Servant, de l'intérêt de ses avances à 6 pour cent.

*Chevaux et voitures de louage.*—Le louage des chevaux et des voitures étant au nombre des industries lucratives et prospères, le Conseil décide que la taxe mensuelle à acquitter par les propriétaires de chevaux et voitures de louage circulant sur les voies entretenues par la Municipalité sera, à partir du 1<sup>er</sup> Novembre, ainsi modifiée :

\$2.00	par voiture dite Omnibus,
\$1.25	„ „ à 4 roues,
\$0.75	„ „ à 2 „
\$0.25	„ tête de cheval.

*Salubrité publique.*—Informé par rapports divers que M. Yates, autorisé jusqu'ici à disposer de ses vidanges et de celles de ses locataires, a établi sur sa propriété un entrepôt de ces matières dont les exalaisons sont de nature à compromettre la santé publique, le Conseil charge le Secrétaire de notifier à M. Yates que cet état de choses ne peut être toléré sur la Concession, et que pour remédier à tous inconvénients le service des vidanges sera fait à l'avenir sur sa propriété, comme sur celles des autres propriétaires, par les soins de l'Administration.

*Rapports du médecin.*—Les rapports du Médecin sur le service de la vaccine et le service sanitaire du personnel de l'Administration sont lus et approuvés.

*Rapports des Chefs de service.*—Les rapports des Chefs de service sont lus et approuvés, et d'après les demandes contenues dans ceux de l'Ingénieur, le Conseil décide l'installation d'un nouveau bec de gaz sur le quai du Yang-king-pang, entre la poste française et le pont No. 1, partie du quai où l'éclairage est insuffisant. A ce sujet, et dans le but de répartir le plus utilement possible la clarté des becs de gaz placés sur l'un et l'autre côtés du Yang-king-pang, l'Ingénieur est chargé de demander à son collègue du Municipal Council s'il consentirait à disposer ceux qui sont placés au nord de ce cours d'eau de manière à projeter leur clarté dans l'intervalle laissé entre ceux qui seraient placés au sud.

Le Conseil décide également de faire exhausser le terrain du poste de police de l'Ouest avec la pointe de terre avançant sur l'arroyo et dont on peut disposer à cet effet sans inconvénient.

Quant aux demandes relatives à l'achat de 400 mètres cubes de vieilles briques pour réparer la route de Sikaway, et l'autorisation de louer une voiture pour en faire l'inspection, le Conseil ne reconnaît pas l'opportunité de les accueillir.

*Rapport de l'Inspecteur des marchés.*—Le rapport de l'Inspecteur des marchés est lu et approuvé. Il constate toujours abondance et bonne qualité des produits offerts à la consommation.

La séance est levée.

---

*Séance Générale du 19 Novembre 1877.*

Sous la présidence de M. M. LOUVIER.

MM. H. DE COURCY FORBES,

E. MILLOT,

H. VINAY,

H. SAYN, Secrétaire.

} Conseillers présents.

MM. Hennequin et Lang, empêchés, se sont fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil, signé par tous les Conseillers qui y ont assisté, est considéré comme lu et adopté. Celui de la séance du Comité des Travaux et de la Police du 16 Novembre est lu. Les propositions qui en font l'objet, et relatives à :

La modification des drains, allées et massifs du jardin suivant plan de l'Ingénieur;

La transformation des bureaux du Secrétariat;

L'installation des logements des Chefs de service;

La restauration intérieure de l'Hôtel municipal;

La construction d'une guérite de portier à l'entrée principale du jardin en remplacement de celle qui doit être démolie sur le côté Est;

La mise en place des portes en fer devant donner accès aux entrées des ailes de l'Hôtel municipal;

La démolition du logement actuel de la pompe à incendie;

La construction au dépôt du matériel de l'atelier des forgerons;

L'agrandissement du magasin à charbon;

La modification intérieure des appartements destinés au logement de la Garde;

L'installation des conduites à gaz et compteurs nécessaires à l'éclairage des ailes, du logement de la Garde et du poste de Police de l'Ouest;

L'installation d'une ligne télégraphique reliant le poste central de police au poste de l'Ouest;

L'élévation de barrières, plantation d'arbres et construction de drains dans le terrain resté vacant au poste de l'Ouest;

L'installation de trois nouveaux becs de gaz sur les voies publiques et le ponton en face les Messageries maritimes;

La recommandation à faire aux Chefs de service de veiller à l'économie du gaz dans tous les locaux dépendants de l'Administration;

En enfin, à l'adoption d'un projet de déviation de la route de Sika-way, dont la direction faisant suite à la route du Cimetière vient rencontrer la route actuelle entre le pont No. 3 et la propriété de MM. Hall & Holtz, sont approuvées.

*Cession de terrain.*—Lecture étant donnée d'une lettre par laquelle MM. Millot & Co. offrent de céder à l'Administration, pour compte de M. Rémi de Montigny, une parcelle de terrain nécessaire à l'élargissement du quai du Yang-king-pang, près le pont No. 2, au prix de 4,000 Taëls le mow plus les frais de démolition et de reconstruction des murs qui y sont élevés, le Conseil accueille en principe favorablement cette offre. Désireux, toutefois, d'être fixé sur la dépense que doit entraîner la démolition et la reconstruction des murs dont il s'agit avant de répondre à la proposition de MM. Millot & Co., le Conseil réserve la question et prescrit à l'Ingénieur de lui faire parvenir un devis estimatif des frais que l'Administration aurait à prendre à sa charge.

*Vidanges.*—Le Conseil charge le Secrétaire de renouveler pour un an avec le nommé Jin-Ton-Siou, qui offre \$20 par mois de plus que les années précédentes, le contrat pour l'enlèvement des vidanges sur la Concession.

D'autre part, la négligence des hommes employés par cet entrepreneur ayant donné lieu à quelques plaintes contre le service des vidanges à l'époque où une épidémie cholérique était à appréhender, le Conseil réduit de Taëls 60 à Taëls 35, la prime d'encouragement qui était promise au dit entrepreneur.

*Impôts.*—L'Impôt foncier portant actuellement sur une estimation de la propriété territoriale qui n'est plus en rapport avec la valeur réelle de celle-ci, il devient urgent de procéder à une révision de cet impôt. A cet effet, un projet de répartition nouvelle est soumise au Conseil, qui, vu l'importance de la question et le nombre des membres présents, en renvoi l'examen à la prochaine séance, fixée au 24 courant.

*Rapports du médecin.*—Les rapports du Médecin sur le service de la vaccine et le service de santé du personnel de l'Administration, sont lus et approuvés.

*Rapports des Chefs de service.*—Les rapports des Chefs de service sont lus et approuvés.

*Rapport de l'Inspecteur des marchés.*—Le rapport de l'Inspecteur des marchés est lu et approuvé.

La séance est levée.

*Séance Générale du 24 Novembre 1877.*

Sous la présidence de M. M. LOUVIER.

MM. A. HENNEQUIN,

H. DE COURCY FORBES,

W. LANG,

E. MILLOT,

H. VINAY,

H. SAYN, Secrétaire.

} Conseillers présents.

Le procès-verbal de la dernière séance, signé par tous les Conseillers qui y ont assisté, est considéré comme lu et adopté.

*Impôts.*—Le nécessité d'accroître les ressources municipales, pour donner suite à divers travaux importants déjà entrepris ou à entreprendre, étant reconnue, le Conseil est d'avis de procéder à la révision de l'Impôt Foncier en prenant comme base une valeur estimative de la propriété territoriale autre que celle sur laquelle porte cet Impôt depuis dix ans, et plus en rapport avec la valeur réelle qu'elle a acquise aujourd'hui.

Cette opinion exprimée, un projet de répartition nouvelle de la valeur à assigner à la propriété dans chaque quartier de la Concession est alors soumis au Conseil, et, sur l'avis conforme de tous les membres, il est décidé de percevoir à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1878, l'Impôt Foncier à 1 % sur la valeur des terrains ainsi fixées, à :—

Taëls 3,000 par mow, pour les terrains compris entre les quais du Yang-king-pang, du Whampoo et de France, la limite Sud du quartier de l'Est, les Escaliers de pierre, la rue du Whampoo, la rue Chousan, les quais des Remparts et des Fossés et la rue Montauban.

Taëls 2,000 par mow, pour les terrains compris entre la rue Chousan, la rue du Whampoo, les Escaliers de pierre, la limite Sud du quartier de l'Est et le quai des Remparts.

Taëls 2,000 par mow, pour les terrains compris entre le quai du Yang-king-pang, la rue Montauban, le quai des Fossés et la rue Petit.

Taëls 1,200 par mow, pour les terrains compris entre le quai du Yang-king-pang, la rue Petit, le quai des Fossés et la rue de l'Administration.

Taëls 600 par mow, pour les terrains compris entre le quai du Yang-king-pang, la rue de l'Administration, le quai de la Brèche et la rue des Pères.

Taëls 300 par mow, pour les terrains compris entre le quai du Yang-king-pang, la rue des Pères, le quai de la Brèche, la limite Sud du quartier Ouest et le Yang-king-pang.

Le Conseil décide, en outre, que les terrains gagnés autrefois sur le quai du Whampoo et ceux dits de la Pagode de Ningpo, exemptés jusqu'ici de l'Impôt Foncier, seront à l'avenir frappés de cet Impôt d'après la valeur fixée pour les Zones dans lesquelles ils sont respectivement situés.

Le Conseil, d'avis d'accroître aussi les ressources municipales en augmentant le taux de l'Impôt-locatif Européen, réellement trop bas, décide que cet Impôt sera perçu, dès le commencement du prochain Exercice, à raison de 4 % sur la valeur locative.

*Autorisation de constructions.*—La demande du nommé Fung-Hing, tendant à obtenir l'autorisation d'adapter à la maison No. 29 du quai de France, une vérandah en saillie au dessus du trottoir, est rejetée. Le Conseil considère que ce genre de construction au dessus des trottoirs est en quelque sorte un danger pour les passants et une cause certaine de détérioration constante pour les trottoirs.

*Cession de terrain.*—Conformément au désir exprimé à la dernière séance, un devis estimatif des frais à faire pour démolir et reconstruire les murs élevés sur la parcelle de terrain que MM. Millot & Co., au nom de M. Rémi de Montigny, consentent à céder à l'Administration pour l'élargissement du quai du Yang-king-pang, est soumis au Conseil. Il comporte une dépense de Taëls 80, qui, jointe à la valeur du terrain requis, met le prix de cette cession à Taëls 207.60. Le Conseil accepte de traiter à ces conditions.

*Ponts.*—L'Administration ayant dû s'opposer provisoirement à la reconstruction du pont en bois qui relie le quai de France au fourbourg de Tonkadoo sur un plan défectueux de l'autorité Chinoise, le Président informe ses collègues qu'en participant aux frais de reconstruction du dit pont pour une somme de Taëls 200, l'autorité Chinoise s'engage à faire exécuter le travail sur un autre plan soumis au préalable à l'approbation de l'Ingénieur.

Le Président ajoute que la participation dans les dépenses de reconstruction des ponts qui relient la Concession au territoire Chinois lui paraît donner voix consultative au Conseil sur la manière dont ils doivent être établis, et que cette question n'est pas sans importance au point de vue des intérêts mêmes de la Concession. Il propose, en conséquence, de contribuer aux frais de reconstruction du pont dont il s'agit pour la somme mentionnée ci-dessus.

Le Conseil approuve.

*Canal de la ville Chinoise.*—L'envasement du canal de la ville qui longe les murs de la ville Chinoise étant devenu un obstacle à la navigation et un foyer d'infection, le Conseil charge le Président de prier

M. le Consul Général de France de vouloir bien faire de nouvelles démarches auprès des autorités Chinoises pour que le curage de ce canal soit entrepris à frais communs avec elles.

*Budget.*—Le Conseil prescrit aux Chefs de service de préparer les avant-projets de Budget pour l'année 1878. Par la même occasion, il leur est également prescrit de préparer les rapports de fin d'année et inventaires qui doivent prendre place au compte-rendu de l'Exercice courant.

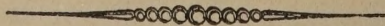
*Compte-rendu.*—Le Conseil autorise le Secrétaire à faire commencer l'impression du compte-rendu de 1877, et à s'entendre à cet égard avec l'une des imprimeries de la localité.

*Rapports des Chefs de service.*—Les rapports des Chefs de service sont lus et approuvés.

*Tirage au sort des Conseillers sortants.*—Aux termes du Règlement d'organisation municipale, et en prévision des nouvelles Elections, il est procédé au tirage au sort du Conseiller français sortant, qui désigne M. Louvier.

M. Louvier dit alors que le sort ne pouvait mieux tomber, car, devant partir prochainement pour l'Europe, ses fonctions allaient naturellement se trouver suspendues. Il ajoute même, que cette séance étant probablement la dernière à laquelle il assiste avant son départ, il doit remercier ses collègues du concours bienveillant avec laquelle ils lui ont facilité sa tâche présidentielle.

M. Hennequin, vice-Président, remercie à son tour, au nom du Conseil, M. Louvier des services qu'il a rendus à la Concession, et la séance est levée.



## COMITÉ DES FINANCES.

*Séance du 20 Mars 1877.*

Sous la présidence de M. A. HENNEQUIN.

MM. W. LANG, } Membres présents.  
H. VINAY, }  
H. SAYN, Secrétaire.

Les comptes des mois de Novembre, Décembre, Janvier et Février sont vérifiés et approuvés. L'encaisse au 31 Décembre 1876 est de Taëls 43,316.47, déduction faite des bulletins tombés en non-valeur ou en souffrance à cette date. Celle au 28 Février est de Taëls 41,714.62, déduction faite également des bulletins tombés en non-valeur ou en souffrance.

Après examen, le dégrèvement des bulletins en non-valeur est accordé au Secrétaire, mais recommandation lui est faite de poursuivre la rentrée de ceux restant en souffrance. Le Comité, informé, toutefois, que parmi ces derniers il n'y a plus lieu d'espérer le recouvrement d'un bulletin d'impôt mensuel, s'élevant à \$3, et d'un bulletin d'impôt Locatif Européen, s'élevant à \$3.12, décide de classer ces deux bulletins au nombre des non-valeurs.

*Matériel.*—Après examen de la facture Servant, à un envoi roues pour tombereaux et camion, le Comité recommande d'en payer le montant, Francs 4,103.70, y compris les intérêts.

*Rapport du Contrôleur.*—Le rapport du Contrôleur sur la quotité des Taxes à appliquer aux maisons nouvellement construites sur divers points de la Concession, ne pouvant être examiné en séance, le Secrétaire est chargé de le circuler parmi les membres du Comité.

La séance est levée.

---

*Séance du 14 Août 1877.*

Sous la présidence de M. A. HENNEQUIN.

MM. W. LANG, } Membres présents.  
H. VINAY, }  
H. SAYN, Secrétaire.

Les comptes des mois de Mars, Avril, Mai, Juin et Juillet sont vérifiés et approuvés.

L'encaisse au 31 Juillet est de Taëls 31,101.09, déduction faite des non-valeurs dont, après examen, le Comité accorde le dégrèvement au Secrétaire.

Quant aux bulletins en souffrance, s'élevant à \$4.86, le Comité recommande d'en poursuivre le recouvrement.

La séance est levée.

---

*Séance du 12 Novembre 1877.*

Sous la présidence de M. A. HENNEQUIN.

MM. W. LANG, } Membres présents.  
 H. VINAY, }  
 H. SAYN, Secrétaire.

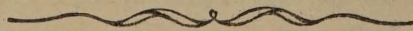
Les comptes des mois d'Août, Septembre, Octobre et Novembre sont vérifiés et approuvés. L'encaisse au 30 Novembre est de Taëls 6,634.90, déduction faite des bulletins d'impôts tombés en non-valeur, dont, après examen, le dégrèvement est accordé au Secrétaire.

*Dégrèvement d'impôt.*—Le Comité prend connaissance d'une demande de dégrèvement d'impôt Locatif Chinois formulée par le locataire de la maison No. 76, rue Hué, qui, reconnue fondée, est prise en considération.

*Shanghai Fire Department.*—A la demande du Shanghai Fire Department, le Secrétaire est autorisé à verser à la Caisse de cette institution la contribution de l'Administration aux dépenses de la Brigade de pompiers pour l'année 1877, Taëls 1,000.

*Hôpitaux.*—Touchant à la clôture des comptes de l'année, le Secrétaire est également chargé de faire tenir au trésorier de l'Hôpital Chinois la somme de Taëls 200, à titre d'allocation pour 1877.

La séance est levée.



# COMITÉ DES TRAVAUX ET DE LA POLICE.

Séance du 30 Janvier 1877.

Sous la présidence de M. M. LOUVIER.

MM. H. DE COURCY FORBES,

E. MILLOT,

E. W. RICE,

H. SAYN, Secrétaire.

} Membres présents.

L'Ingénieur de la Municipalité, introduit sur la demande du Président, est consulté à l'égard des travaux dont il a signalé l'urgence à l'attention du Conseil. Parmi eux se trouvent, en première ligne, la mise en état des rues du quartier de l'Est, la reconstruction de la muraille en bois du quai des Remparts, la reconstruction d'une partie de celle du quai des Fossés, et, enfin, la continuation de celle du quai du Yang-king-pang au delà du pont No. 6, sur une longueur de 20 changs environ.

Partant de ces données, le Comité recommande le drainage de toutes les rues du quartier de l'Est, ainsi que l'installation de bordures et rigoles de trottoirs dans ces mêmes rues et leur pavage en blocaille de granit.

Quant aux murailles de quais dont il est question, le Comité, tout en recommandant dès à présent la reconstruction, désire toutefois être fixé définitivement sur l'importance du travail; aussi prescrit-il à l'Ingénieur de lui faire tenir les plans et devis descriptifs qui s'y rapportent.

*Rapports des Chefs de service.*—Les rapports des Chefs de service sont lus et approuvés. Par l'un d'eux, l'Ingénieur constatant que pour préserver les trottoirs en briques de la détérioration qu'ils subissent sous l'action de l'eau tombant du toit des maisons il y a nécessité à pourvoir celles-ci de gouttières, le Comité recommande de faire des démarches auprès des propriétaires qui ont des maisons dans les rues où ce genre de trottoirs a été établi, à l'effet de les inviter à installer, dans leur propre intérêt, des gouttières à leurs maisons.

D'autre part, l'Ingénieur signalant également que, dans les rues Petit, Discry et Porte du Nord, des vérandhas, supportées par des piliers portant sur les bordures de trottoirs, sont une cause de détérioration pour la chaussée et empêchent le remaniement des trottoirs, le Comité recommande de demander aux propriétaires si non la suppression de ces vérandhas, au moins leur remplacement par d'autres dont l'écoulement se ferait dans les rigoles de trottoirs.

La séance est levée.

---

*Séance du 19 Avril 1877.*

Sous la présidence de M. M. LOUVIER.

MM. E. MILLOT,

H. DE COURCY FORBES,

H. SAYN, Secrétaire.

} Membres présents.

M. Rice, empêché, s'est fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

*Murailles de quais.*—Pour faire suivre d'exécution la reconstruction de 149 changs de muraille en bois sur le quai des Remparts, de 70 changs sur le quai des Fossés, et de 20 changs sur le quai du Yang-king-pang, au delà du pont No. 6, déjà décidée, le Comité adopte les plans et devis dressés par l'Ingénieur à cet effet et prescrit la mise en adjudication de ces travaux dont la dépense est estimée à :

Taëls 4,686 pour le quai des Remparts,

„ 2,356 „ „ „ des Fossés,

„ 673 „ „ „ du Yang-king-pang.

Quant à la muraille en bois du quai du Whampoo, dont l'état de délabrement actuel et la nouvelle délimitation à donner au fleuve nécessitent la reconstruction, le Comité croit devoir recommander au Conseil l'adoption du projet de muraille en granit, béton et briques, et avec talus en maçonnerie sèche, présenté par l'Ingénieur, qui comporte une dépense totale estimée à Taëls 37,000.

L'Administration ne pouvant toutefois d'après les prévisions budgétaires consacrer cette année la somme nécessaire à l'exécution complète de ce projet, le Comité recommande de construire, pendant cet exercice, la nouvelle muraille de quai depuis le pont Yang-king-pang No 1, jusqu'au point situé en face la rue du Consulat, et de mettre ce travail en adjudication, estimé à Taëls 10,300 environ.

D'autre part, la construction de ce genre de muraille de quai ne permettant plus de planter les pilotis d'ancrage des pontons sur la ligne

même où elle doit être établie, le Comité est d'avis d'autoriser, à l'avenir, les propriétaires de pontons et wharfs à placer les pilotis destinés à fixer ces ouvrages à 90 centimètres en dehors de la ligne de quai.

*Hôtel municipal et dépendances.*—De nouveaux plans, dressés par l'Ingénieur, pour l'addition de deux ailes au bâtiment de l'Hôtel municipal, la construction de deux corps de bâtiments dans le jardin pour le logement des Employés et de la Garde, et enfin la construction de dépendances pour cette dernière, sont soumis au Comité. Les devis estimatifs qui se rapportent à ces constructions s'élèvent à Taëls 18,700 environ, ainsi répartis :

Taëls	6,000	pour les deux ailes,
,,	10,800	,, les deux corps de bâtiments dans le jardin,
,,	1,900	,, les dépendances.

Après examen de ces documents, et après avoir entendu différentes explications fournies par l'Ingénieur, le Comité propose d'adopter les plans tels qu'ils sont présentés, et recommande la construction immédiate des deux ailes à l'Hôtel municipal, la construction du corps de bâtiment destiné à la Garde sur le côté gauche du jardin et la construction des dépendances.

Le Comité recommande en outre la construction de lieux d'aisances au coin N.E. de l'enclos municipal, dépense estimée à Taëls 200 environ, et la construction d'une loge de portier au dépôt du matériel, reconnue nécessaire.

*Jardin, Cimetière et Pépinière.*—En raison de certains faits que l'Administration a à reprocher à l'entrepreneur Tchi-ping-tchen, chargé de l'entretien du Jardin, du Cimetière et de la Pépinière, le Comité recommande de rompre le contrat passé avec lui et de charger le service des Travaux de veiller à l'entretien de ces lieux publics.

*Rapports des Chefs de service.*—Les rapports des Chefs de service sont lus et approuvés.

L'installation d'une lanterne à gaz sur le quai du Yang-king-pang, en face la rue des Pères, faite à la requête du Chef de la Garde et des Agents de la Compagnie du Gaz, est également approuvée.

La séance est levée.

Séance du 18 Mai 1877.

Sont présents :

MM. H. DE COURCY FORBES,	} Membres.
E. MILLOT,	
H. SAYN, Secrétaire.	

Le Président empêché d'assister à la séance, les deux membres présents procèdent à l'examen des affaires suivantes.

*Rétablissement d'un poste de police dans la partie Ouest de la Concession.*—Lecture étant donnée d'une lettre par laquelle M. le Consul Général de France transmet en copie un rapport du Chef de la Garde qui signale l'utilité qu'il y aurait, dans l'intérêt de la sureté publique, à rétablir le poste de police qui existait autrefois dans la partie Ouest de la Concession, le Comité reconnaît, qu'en effet, il y a lieu d'assurer la surveillance de ce quartier dont la population et l'importance augmentent tous les jours.

Dans ce but, et après renseignements pris auprès de l'Ingénieur sur les dépenses qui pourraient en résulter, le Comité recommande l'établissement d'un poste permanent de Police dans les parages de la pagode de Ningpo, et l'acquisition du terrain nécessaire.

*Cessions de terrain.*—Le Comité recommande de payer à MM. Kidner & Cory la somme de Taëls 65, réclamée par eux, au nom de M. Ince, pour prix de cession d'une bande de terrain nécessaire à l'élargissement du quai du Yang-king-pang.

Le Comité recommande aussi d'acquérir, à raison de Taëls 2,000 le mow, une parcelle de terrain que les Pères Lazaristes consentent à céder pour l'élargissement du même quai, et d'accorder au locataire de cette parcelle de terrain une indemnité de Taëls 40 pour la reconstruction d'un mur qui y'est élevé.

*Soumissions relatives à l'exécution de divers travaux.*—Après ouverture et traduction, par M. Arène, interprète du Consulat de France, de 39 soumissions diverses reçues pour l'exécution des travaux mis en adjudication, le Comité charge l'Ingénieur de se renseigner sur les aptitudes et les garanties que chaque entrepreneur peut offrir pour la bonne exécution des travaux qui lui seraient confiés.

*Arrosage.*—En raison du mauvais état de la pompe destinée à remplir les caisses d'arrosage, le Comité recommande de voir si sur place on trouverait à remplacer cet engin à un prix pas trop élevé.

*Rapports des Chefs de service.*—Les rapports des Chefs de service sont lus et approuvés.

La séance est levée.

*Séance du 10 Août 1877.*

Sous la présidence de M. M. LOUVIER.

MM. E. MILLOT, Membre présent.

H. SAYN, Secrétaire.

M. Rice, empêché, exprime par lettre ses regrets de ne pouvoir assister à la séance.

*Poste de police de l'Ouest.*—L'Administration ayant pu traiter, aux conditions stipulées en séance du 28 Mai, l'acquisition d'un terrain destiné à la création d'un poste de police à l'extrémité Ouest de la rue du Consulat, le Comité recommande d'ajouter aux aménagements qui existent déjà comme logements un corps de bâtiment avec façade et véranda sur la rue pour le poste proprement dit, des cuisines et un mur d'entourage sur les côtés Nord et Est de la propriété municipale. A cet effet, le Comité est d'avis d'adopter les plans et devis dressés par l'Ingénieur qui comportent une dépense de Taëls 2,150, y compris la réparation des logements actuels, et charge le Secrétaire de recueillir des soumissions pour l'exécution de ces travaux.

*Hôtel municipal et dépendances.*—Pour compléter l'ensemble du perron de l'Hôtel municipal, le Comité recommande la pose de quatre candelabres à deux branches sur les dèes arc-boutant les rampes. L'Ingénieur est chargé de soumettre au choix du Conseil un dessin de ces appareils.

Le Comité recommande aussi l'installation d'une porte en fer sur la rue du Consulat et en face le nouveau local de la pompe, du même modèle que celle existant déjà sur cette rue.

*Dépôt du matériel.*—Le hangar qui abrite au dépôt du matériel les tombereaux et les caisses d'arrosage n'étant plus assez vaste pour contenir cette partie de l'outillage de l'Administration, le Comité recommande de l'agrandir de deux travées, dépense estimée à Taëls 120.

*Indication des rues.*—Sur la proposition de l'Ingénieur, et en remplacement des plaques indicatives, le Comité recommande de faire appliquer, à titre d'essai, sur les verres de 50 lanternes à gaz le nom de la rue en français et en chinois. Le prix pour un verre étant de Taël 1,—l'expérience démontrera par la suite si l'Administration doit propager ces inscriptions sur une plus grande échelle.

*Service de salubrité.*—Après quelques remarques faites sur la manière dont fonctionne le service de salubrité, le Comité émet le vœu qu'à l'avenir ce service soit exécuté sous les ordres et le contrôle de l'Ingénieur.

*Ponts.*—Le Comité approuve la note des dépenses occasionnées par la reconstruction en fer du pont Yang-king-pang No. 5, s'élevant à Taëls

1,943.48, et recommande que la moitié de cette somme, Taëls 971.74, soit remise au Municipal Council.

*Rapports des Chefs de service.*—Les rapports des Chefs de service sont lus et approuvés.

La séance est levée.

---

*Séance du 16 Novembre 1877.*

Sous la présidence de M. M. LOUVIER.

MM. H. DE COURCY FORBES,

E. MILLOT,

E. W. RICE,

H. SAYN, Secrétaire.

} Membres présents.

*Hôtel municipal et dépendances.*—Sur l'examen dont elles ont été l'objet, le Comité recommande d'adopter et de mettre à exécution, en temps opportun, suivant plans et devis présentés à l'appui, les propositions de l'Ingénieur relatives à :

La modification qu'il est nécessaire d'apporter à la disposition des allées, massifs et drains du jardin municipal, par suite des nouvelles constructions qui y ont été ou qui doivent y être élevées ;

La transformation des bureaux du Secrétariat ;

L'installation des logements des Chefs de service ;

La restauration intérieure de l'Hôtel municipal ;

La démolition de la loge actuelle de portier à remplacer par une nouvelle à l'entrée principale du jardin ;

L'agrandissement du magasin à charbon trop restreint pour les besoins ;

La mise en place des portes en fer devant donner accès à l'entrée des ailes de l'Hôtel municipal ;

La démolition de l'ancien logement de la pompe à incendie ;

Et, enfin, à la reconstruction au dépôt du matériel de l'atelier des forgerons qui doit disparaître en même temps que le logement de la pompe ;

Le devis qui se rattache à ces travaux comporte, suivant l'estimation de l'Ingénieur, une dépense de Taëls 1,160.

Le Comité recommande en outre d'adopter :

Les modifications que l'Ingénieur propose d'apporter, sur l'avis favorable du Chef de la Garde, dans la disposition intérieure du logement de la Garde, c'est-à-dire de faire quatre chambres pour les sous-officiers au lieu de cinq, et un seul dortoir pour les hommes.

Le remplacement du balcon en bois de la vérandah de ce logement par un balcon en fonte, que l'entrepreneur consent à établir en compensation de l'économie produite par les changements proposés dans la distribution des pièces du corps de bâtiment.

La proposition faite par la Compagnie du Gaz d'installer pour la somme de \$293.60 les conduits à gaz et compteurs, désignés dans le rapport de l'Ingénieur, pour l'éclairage des ailes, du logement de la Garde et du poste de police de l'Ouest, l'installation des appareils, tels que lustres, lyres et suspensions, étant réservée.

*Poste de Police de l'Ouest.*—Les constructions et aménagements de ce poste allant être bientôt terminés, il devient urgent d'en compléter l'ensemble par la plantation d'arbres dans le terrain resté vacant, l'élévation de barrières de clôtures et la construction de drains.

A ce sujet, l'Ingénieur soumet un tracé de jardin, des barrières, drains etc., que le Comité recommande d'adopter. La dépense qui doit résulter de ces améliorations est estimée à Taëls 200 environ.

Trouvant aussi l'occasion d'acheter et de mettre en place, moyennant une dépense de Taëls 30, un balcon en fonte destiné à protéger la vérandah du poste de police contre les envahissements du public, le Comité est d'avis d'en faire l'acquisition.

*Télégraphe.*—La dépense à faire pour relier par un fil télégraphique le poste Central au poste de l'Ouest, ainsi que cela a été décidé en principe, s'élevant, d'après l'estimation de M. Helland, agent de la Great Northern Telegraph Company, à \$324, le Comité recommande que ces deux postes soient mis en communication le plus tôt possible.

D'autre part, informé que les communications entre le poste Central et la station de police anglaise sont fréquemment interrompues, et semblent l'être systématiquement, le Comité charge le Secrétaire de signaler cet état de choses au Municipal Council, en le priant, en même temps, de vouloir bien faire le nécessaire pour le modifier.

*Eclairage au Gaz.*—Le Municipal Council ne pouvant adhérer à la proposition qui lui a été faite de déplacer les becs de gaz placés sur le quai du Yang-king-pang entre les ponts 1 et 2 de manière à projeter leur clarté dans l'intervalle laissé entre les becs placés au Sud, le Comité prescrit au service des Travaux de placer en face l'entrée des bureaux de MM. Schellhass & Co., celui dont le Conseil a décidé la pose dans cette partie du quai.

Le Comité recommande en outre la pose de deux nouveaux becs de gaz: l'un rue du Consulat, entre le poste de l'Ouest et la rue Palikao, et l'autre, sur le ponton de débarquement en face les Messageries Maritimes.

Le Président attirant ensuite l'attention de ses collègues sur l'énorme quantité de gaz qui se consomme dans les locaux dépendants de l'Administration, notamment dans les postes de police, le Comité est d'avis que des mesures doivent être prises pour réprimer cet abus. A cet effet, le Comité recommande qu'il soit prescrit aux Chefs de service de veiller à ce qu'il n'y ait d'allumé que le nombre de becs rigoureusement nécessaire aux besoins du service, et, en outre, que ceux de ces becs dont toute la clarté n'est pas indispensable à partir d'une certaine heure soient fermés en partie à 11 heures du soir.

Par contre, pour mettre un terme aux observations présentées maintes fois sur l'heure tardive à laquelle s'opère l'allumage des lanternes placées sur les voies publiques, le Comité prescrit de dévancer de quinze minutes les heures d'allumage et d'extinction fixées pour ces opérations pendant les mois d'Octobre, Novembre, Décembre et Janvier.

*Route de Sikaway.*—Le Comité prend connaissance d'un projet de déviation de la route de Sikaway, soumis par l'Ingénieur à l'effet d'éviter le passage du village Simen. Deux directions y étant indiquées, le Comité est d'avis d'adopter celle qui serait la moins dispendieuse, c'est-à-dire celle qui faisant suite à la route du Cimetière vient rencontrer l'ancienne route entre le pont No. 3 et la propriété Hall & Holtz. En conséquence, il recommande que la concession du terrain nécessaire à l'exécution du projet dont il s'agit soit demandée aux autorités Chinoises par l'intermédiaire de M. le Consul Général.

*Rapports des Chefs de service.*—Les rapports des Chefs de service, sont lus et approuvés.

D'après les faits relatés dans ceux du Chef de la Garde, le Comité, ayant à statuer sur une demande d'établissement de maison de tolérance dans le passage du Consulat, conclut au rejet de cette demande. La décision du Conseil, excluant ses maisons de la partie du quai du Yang-king-pang comprise entre les ponts No. 1 et 5, s'applique tacitement aux voies qui débouchent sur cette même partie du quai.

La séance est levée.

# TRAVAUX PUBLICS.

*Eclairage au gaz, Expropriations, Acquisitions  
d'immeubles, Service des écuries et Arrosage.*

## RAPPORT D'ENSEMBLE.

	Tls.	Tls.
Les dépenses faites pendant l'exercice 1877, pour l'exécution des Travaux neufs, et d'entretien, l'éclairage, expropriations, acquisitions d'immeubles et le service des écuries et arrosage, se décomposent comme suit:		
<i>Personnel du service des travaux</i> .....	4,921.75	
<i>Matériel</i> .....	1,944.07	
<i>Expropriations</i> .....	1,125.64	
<i>Entretien ordinaire</i> .....	3,423 34	
<i>Eclairage au gaz</i> .....	9,065.11	
<i>Service des écuries et de l'arrosage</i> ..	2,603.63	
		23,083.54
<i>Acquisitions d'immeubles</i> .....	...	8,588.10
<i>Travaux neufs</i> :—Construction de deux ailes faisant suite à l'hôtel municipal, d'un bâtiment pour logement de la Garde, de dépendances, et d'un poste de police, rue du Consulat .....	16,992.67	
<i>Voie Publique</i> :—Etablissement de trottoirs, drainage, (quartier de l'Est) .....	4,336.63	
Rechargement des rues du Consulat, Montauban, Colbert, d'une partie des rues Palikao, des Pères, de Saigon, du quai du Whampoo. Pavage en granit des rues du quartier de l'Est entre le pont de pierre et la Cité .....	9,258.18	
<i>Construction de murailles de quais</i> .....	7,356.35	
<i>Etablissement de deux ponts avec tabliers métalliques</i> .....	4,362.94	
		42,306.77
Total .....	...	73,978.41

	Tls.	Tls.
<b>CHAPITRE I.—<i>Personnel.</i></b>		
Comprenant :		
Traitements du personnel Européen .....	4,000.00	
Salaires du personnel Chinois .....	921.75	
		4,921.75
<b>CHAPITRE II.—<i>Matériel.</i></b>		
<b>ART. 1.—<i>Pontons et cales de débarquement.</i></b>		
Réparation du ponton de la rue du Consulat et de la cale de dé- barquement de la rue de l'Est	167.18	
Reconstruction à neuf du ponton situé en face l'agence des Messageries Maritimes.....	412.36	
Calfatage, lancement et amarrage de ce ponton .....	27.00	
	<u>606.54</u>	
<b>ART. 2.—<i>Tombereaux, caisses d'arrosage et outillage.</i></b>		
Achat en France de 15 paires de roues pour tombereaux et de deux paires de roues basses pour camion .....	610.22	
Achat d'outils, pelles, etc. ....	87.99	
Achat de fers, aciers, charbon, bois .....	272.57	
Peinture des tombereaux et des caisses d'arrosage .....	13.58	
Réparation des pompes d'arro- sage, achat de deux rouleaux compresseurs en pierre.....	56.39	
Façon d'une caisse d'arrosage doublée en zinc, du fond de trois caisses et garniture en zinc, changement des essieux pour adapter aux roues nouvel- les, réparations de tombereaux et du camion, du rouleau com- presseur, confection d'un ca- mion et de deux caisses neuves pour tombereaux .....	296.78	
	<u>1,337.53</u>	
		1,944.07
à Reporter.....	...	<u>6,865.82</u>

	Tls.	Tls.
Report .....	...	6,865.82
<b>CHAPITRE III.—Travaux neufs.</b>		
<b>ART. 1.—Edifices.</b>		
<b>SECT. 1.—Construction de deux ailes au bâtiment de l'hôtel, construction d'un bâtiment pour loger le personnel de la Garde municipale, construction de dépendances pour cuisines et logement des gardes chinois.</b>		
<i>Ces travaux ont été adjugés à l'entrepreneur Von-Sung-Kee, pour la somme de 13,266 taëls.</i>		
Sur quoi il a été payé,—		
Construction des deux ailes .....	4,800.00	
Bâtiment de la Garde .....	3,600.00	
Dépendances .....	1,500.00	
<i>( Ces travaux vont être terminés incessamment. )</i>		
Construction de lieux d'aisances dans la cour de l'hôtel, construction d'urinoirs dans les rues	332.38	
<i>Propriété de la rue du Consulat. Maison d'habitation.</i>		
Réparation générale, peinture, vernis, crépissage au sable rouge et chaux, pose des gouttières, etc. ....	178.36	
Construction du poste de police de la rue du Consulat et d'un bâtiment pour logement des gardes chinois .....	2,611.09	
Main-d'œuvre et construction du mur d'entourage .....	497.50	
Etablissement de drains près des nouvelles constructions de l'hôtel municipal et drainage des terrains du poste de l'Ouest...	182.05	
Terrassements, exhaussements de ces terrains sur une hauteur de 1. <sup>m</sup> 00 .....	72.08	
Changement de place de la porte en fer de la police, rue Prôtet	23.36	
<i>Dépôt du Matériel.</i>		
Achèvement de la construction de la maison de l'Agent-voyer, solde .....	700.39	
à Reporter ...	14,497.21	6,865.82

	Tls.	Tls.
Report .....	14,497.21	6,865.82
Achèvement des écuries, solde...	601.46	
Construction d'une loge de portier et d'une grande porte d'entrée .....	143.00	
<i>Hôtel municipal.</i>		
Transformation de la tour de l'horloge, achèvement des travaux, solde .....	1,120.00	
Transformation des anciennes écuries en cuisines .....	272.29	
Journées d'ouvriers pour l'ensemble de ces travaux .....	358.71	
	<hr/>	
	16,992.67	
 <b>ART. 2.—Voie publique.</b>		
<b>SECT. 1.—Pavage de trottoirs.</b>		
Pose de gargouilles en fonte .....		8.29
<b>SECT. 2.—Etablissement de bordures de trottoirs et caniveaux.</b>		
Achat de sable de Ningpo .....	29.93	
Achat de 889 changs 75 de bordures et caniveaux en granit, compris achat et transport à pied-d'œuvre .....	1,912.62	
	changs.	
Employés:—Rue de l'Est .....	100.00	
Quartier de l'Est	{ Rue des Poissons .....	43.30
	{ „ Chin-chew .....	120.59
	{ „ de la Paix .....	38.00
	{ „ Transversale .....	25.66
	{ „ du Whampoo .....	135.10
	{ „ Ming-hong .....	54.70
	{ Passage Nézian .....	72.40
	{ Rue Takou .....	100.00
	{ „ Formose .....	71.00
	{ „ du Consulat .....	80.00
	{ „ des Pères .....	20.00
{ „ de Palikao .....	19.00	
	<hr/>	
Total égal .....	889.75	
Pose de 889 changs 75 de bordures et caniveaux .....	283.28	
Relèvement, taille et pose de 66 changs 20, rue Colbert .....	66.20	
	<hr/>	
	2,292.03	
<b>SECT. 3.—Murailles de quais.</b>		
Murailles en granit du quai du Whampoo, à compte à l'entrepreneur .....	1,200.00	
	<hr/>	
à Reporter.....	1,200.00	6,865.82
	<hr/>	
	19,292.99	6,865.82

	Tls.	Tls.
Report .....	1,200.00	19,292.99
Journées d'ouvriers, remblai et pilonnage des terres derrière les murs .....	7.13	6,865.82
<i>Murailles en bois des quais des Remparts, des Fossés et du Yang-king-pang.</i>		
Construction de 237 changs, quais des Remparts et des Fossés .....	5,350.72	
Construction de 22 changs, quai du Yang-king-pang .....	754.60	
Réparation de la muraille en pierre du quai de la Pagode...	10.15	
Construction d'un escalier en pierre quai des Fossés .....	33.75	
	<hr/>	7,356.35
SECT. 4.— <i>Reconstruction des ponts No. 1 et 5.</i>		
Construction des culées et mise en place du pont en fer No. 1; réparation des culées et pose du tablier métallique du pont No. 5. Ces travaux ont été faits de concert avec la Municipalité An- glaise .....		4,362.94
SECT. 5.— <i>Aqueducs, Egouts.</i>		
Drainage du quartier de l'Est et d'une par- tie de la rue du Consulat .....	1,510.90	
Construction de drains:		
	changs.	
Rue de l'Est .....	67.80	
„ Transversale .....	17.80	
„ des Poissons .....	30.00	
„ du Fokien .....	60.30	
„ Chin-chew .....	49.40	
Passage Nézian.....	9.80	
Rue Formose.....	38.70	
„ Chousan .....	24.40	
„ du Whampoo .....	67.55	
„ du Consulat .....	14.50	
„ de Palikao.....	12.50	
„ des Pères .....	12.30	
Achat de pierres de granit pour regards, taille et pose au croise- ment des rues .....	197.07	
Plaques en fonte et grilles en fer pour 60 bouches de puisards	142.58	
	<hr/>	
à Reporter.....	1,850.55	31,012.28
		6,865.82

	Tls.	Tls.
Report .....	1,850.55	31,012.28
Achat de briques et de chaux pour construction de 60 puis- sards dans les rues ci-dessus indiquées .....	194.05	2,044.60
<b>SECT. 6.—Expropriations.</b>		
Acquisition de terrain, rues du Moulin et Consulat, M. Baron	134.29	
Acquisition de terrain, quai du Yang-king-pang, M. Ince ...	73.25	
Acquisition de terrain, quai du Yang-king-pang, M. Turner	135.31	
Acquisition de terrain, quai du Yang-king-pang, M. Aymeri	80.34	
Acquisition de terrain, quai des Remparts, M. Webb .....	460.88	
Acquisition de terrain, rues du Consulat et Touranne, M. Bower .....	123.17	
Acquisition de terrain, rue Ta- kou, Missions Etrangères ..	118.40	
Acquisition du poste de Police de l'Ouest .....	3,839.83	
Acquisition du poste de Police de l'Est .....	4,748.27	9,713.74
<b>SECT. 7.—Elargissement de la route de Si- kaway.</b>		
Journées d'ouvriers, achat de briques cassées .....	76.09	42,846.71
<b>CHAPITRE IV.—Entretien ordinaire.</b>		
<b>ART. 1.—Edifices.</b>		
<b>SECT. 1.—Hôtel de dépendances.</b>		
Entretien, journées d'ouvriers ...	230.39	
Réparations diverses .....	184.51	414.90
<b>SECT. 2.—Poste de l'Est.</b>		
Entretien, journées d'ouvriers...	38.79	
Réparations diverses .....	25.70	64.49
à Reporter.....	479.39	49,712.53

	Tls.	Tls.
Report .....	479.39	49,712.53
<b>SECT. 3.—Cimetière, pépinière et jardin.</b>		
Entretien du Cimetière, pépinière et jardin	239.84	
<b>SECT. 4.—Frais d'inhumation.</b>		
Construction de fosses, journées d'ouvriers, dépenses diverses .....	29.65	
<b>ART. 2.—Voie publique.</b>		
<b>SECT. 1.—Rues et quais.</b>		
Achat de 1,660 tonneaux de granit employés au rechargement total des rues Montauban et Colbert, et à l'entretien des rues pendant la période du mois de Janvier au mois d'Août (au prix de Tl. 0.68 le tonneau de granit cassé) .....	1,128.69	
Cassage et passage à la claie de 1,660 tonneaux de granit ...	594.01	
Achat de 1,194 tonneaux 02 employés au rechargement de la rue du Consulat sur toute sa largeur de 40 pieds entre la rue Prôtet et le pont du cimetière .....	1,194.02	
Achat de 2,315 tonneaux 44 employés au rechargement du quai du Whampoo, .....	2,315.44	
Achat de 128 tonneaux 99 employés au rechargement des trottoirs du quai du Whampoo et à l'entretien des rues .....	128.99	
(Ces 3,638 tonneaux 45 achetés au prix de 1 taël le tonneau compris cassage, passage à la claie et transport à pied d'œuvre.)		
Achat de 160 tonneaux de sable de granit pour répandage ...	153.99	
Achat de briques cassées employés sur le quai du Yangking-pang .....	48.44	
Pavage du trottoir et pose du garde-fou en fonte près du pont No. 1.....	19.85	
Journées d'ouvriers .....	1,398.84	
à Reporter.....	6,982.27	49,712.53

	Tls.	Tls.
Report .....	6,982.27	748.88
<i>Pavage en granit des rues du quartier de l'Est.</i>		49,712.53
Achat de 950 tonneaux 90 de blocaille de granit .....	651.59	
changs square.		
<i>Pavage</i> { de la rue l'Est .....	162.33	
do. Transversale...	10.09	
do. de la Paix ...	44.00	
do. des Poissons	18.00	
do. Chin-chew ...	15.00	
do. du Fokien.....	70.00	
du passage Nézian .....	30.00	
de la rue Takou .....	60.00	
do. du Whampoo	284.00	
	<u>693.42</u>	
	1,530.57	
Terrassements, exhaussement sur une hauteur de 0. <sup>m</sup> 30 de la chaussée du quai des Remparts	93.75	
	<u>93.75</u>	
		9,258.18
<b>SECT. 2.—Trottoirs.</b>		
Remaniement des bordures et caniveaux des trottoirs, retaille et pose:—	changs.	
Rue du Consulat .....	193.88	
do. du Whampoo ...	147.80	
do. de l'Est .....	109.80	
do. Colbert .....	152.32	
do. de la Paix .....	38.23	
do. Takou .....	} 51.10	
Passage Nézian ...		
Quai du Whampoo ...	240.00	
	<u>933.13</u>	
	933.13	
Achat de sable rouge de Ningpo	72.97	
Journées d'ouvriers, main-d'œuvre, ouverture des tranchées, pilonnage de la forme, enlèvement des bordures .....	303.67	
	<u>303.67</u>	
		1,309.77
<b>SECT. 3.—Plaques en zinc pour numérotage des maisons.</b>		
Peinture et façon .....		28.10
<b>SECT. 4.—Ponts.</b>		
Réparations diverses .....		9.27
		<u>9.27</u>
à Reporter.....		11,354.20
		49,712.53

	Tls.	Tls.
Report .....	11,354.20	49,712.53
<b>SECT. 5.—<i>Aqueducs, Egouts.</i></b>		
Reconstruction d'un drain quai du Whampoo .....	45.20	
Façon, ouverture de 70 puisards nouveaux dans les rues, achat de pierres de Ningpo et taille .....	84.00	
Achat de chaux et sable, de briques de 14 pouces .....	178.02	
Grilles d'égouts, plaques en fonte .....	60.88	
Journées d'ouvriers, main-d'œu- vre .....	248.85	
	616.95	
<b>SECT. 6.—<i>Murailles de quais.</i></b>		
Réparations diverses .....	10.81	
		11,981.96
<b>CHAPITRE V.—<i>Eclairage.</i></b>		
<b>ART. 1.—<i>Eclairage au gaz.</i></b>		
Eclairage des rues de la Concession, de l'Hôtel municipal, du poste de police de l'Est, des locaux des bureaux et pompes No. 5 et 6 .....	8,077.41	
<b>ART. 2.—<i>Entretien et réparation du matériel.</i></b>		
Réparation de 54 lanternes, fa- çon de consoles, peinture de candelabres .....	126.04	
Inscription sur verres de lanter- nes du nom des rues.....	50.00	
Entretien général et réparations de tuyaux, becs de gaz.....	729.06	
Installation du gaz dans le nou- veau poste de police de l'Ouest .....	82.60	
	987.70	
		9,065.11
<b>CHAPITRE VI.—<i>Dépenses diverses.</i></b>		
<b>ART. 1.—<i>Service de écuries.</i>—SECT. 1.—</b>		
Prix fait pour le travail de 15 chevaux.....	2,520.00	
Chevaux supplémentaires.....	83.63	
<b>SECT. 2.—<i>Réparation de harnais.</i></b>		
Entretien, réparations diverses .....	46.78	
Achat en France de 15 harnais neufs .....	345.59	
	2,996.00	
à Reporter.....	2,996.00	70,759.60

	Tls.	Tls.
Report .....	2,996.00	70,759.60
<b>ART. 2.—Fournitures de bureau.</b>		
Achat de registres, papier à lettre, enveloppes, imprimés pour rapports, bordereaux, etc. ....	95.93	
<b>ART. 3.—Somme à valoir.</b>		
Dépenses diverses .....	126.88	
		<u>3,218.81</u>
<b>Total Général .....</b>	<b>...</b>	<b><u>73,978.41</u></b>

Les dépenses que nous venons d'énumérer ci-dessus, doivent être classées dans trois catégories bien distinctes. La première, comprenant la série des articles inscrits chaque année au Budget :

Personnel, matériel, entretien ordinaire, éclairage au gaz, location de 15 chevaux pour tembereaux et arrosage et expropriations, s'élevant ensemble à la somme de ..... Taëls 23,083.54

La seconde comprenant l'acquisition de deux propriétés, situées l'une à l'extrémité Est, l'autre à l'extrémité Ouest de la Concession, au prix de ,, 8,588.10

Taëls 31,671.64

Si l'on retranche de la totalité des dépenses 73,978.41 l'ensemble de ces deux premières catégories, la différence 42,306.77 représente la somme qui appartient à la troisième, comprenant les Travaux neufs :

Construction de bâtiments, grosses réparations ou rechargement des chaussées, construction de murs de quais, établissement de deux ponts métalliques.

Nous avons détaillé, aussi longuement que le cadre de ce compte-rendu nous le permettait, les dépenses de la première catégorie, nous ne croyons pas devoir nous y arrêter davantage. Mais nous devons faire ressortir l'acquisition des deux propriétés que l'Administration municipale vient d'ajouter aux immeubles qu'elle possédait déjà, acquisition qui procurera une amélioration désirable dans le logement du personnel de la Garde.

En effet, la maison d'habitation entourée d'un jardin a été aménagée pour recevoir l'infirmierie qui était à l'étroit dans une des salles de l'hôtel, et la situation de cette propriété à la limite Ouest de la Concession est des plus favorables pour l'établissement d'un poste de police dont la construction est complètement terminée.

*Constructions neuves.*—Les ailes à l'Hôtel municipal, le logement de la Garde, les dépendances élevées pour loger le personnel Chinois sont à-peu-près achevées, il ne reste plus à faire que les peintures et vernis.

Ces constructions vont permettre d'apporter un changement notable dans la disposition intérieure des appartements de la municipalité et d'installer convenablement les divers services.

Les nouveaux locaux de l'aile gauche seront affectés au service des travaux, ceux de l'aile droite au service de la police, de telle sorte qu'une communication rapide et de plein pied puisse être établie entre les divers bureaux de l'Administration.

Les dortoirs des hommes de la Garde, les logements des sous-officiers étaient installés dans les chambres étroites de la partie droite de l'hôtel; les bureaux du poste central de police, les salles à manger étaient confinés dans les soubassements, où le séjour pendant l'été était très fatigant pour tout le personnel.

Un dortoir spacieux, des chambres pour les sous-officiers, des salles à manger sont établis dans le bâtiment construit dans le jardin, où un local pour la pompe à vapeur a été également réservé.

*Voie publique.*—Nous ne voulons pas rappeler le mauvais état dans lequel se trouvaient, au commencement de l'Exercice, les rues de tout le quartier de l'Est. Les chaussées étaient défoncées, il n'existait peu ou point de caniveaux de trottoirs. L'écoulement des eaux ne pouvait se faire faute d'égouts. Le danger de l'insalubrité dans laquelle se trouvait cette partie de la Concession se faisait sentir tous les jours de plus en plus, et demandait impérieusement que l'Administration fit commencer de suite les travaux d'assainissement. Les travaux ont été entrepris au mois de Mars et terminés en Septembre. Aujourd'hui les rues du quartier de l'Est sont devenues aussi habitables que toute autre partie de la Concession. Le système de pavage en blocailles de granit que nous avons employé, coûte plus cher comme première installation que le macadam, mais présente une économie réelle pour l'avenir, par suite du peu d'usure qu'il subit chaque année, et de l'entretien peu coûteux dont il a besoin.

Les principales rues de la Concession ont été rechargées entièrement. La rapidité avec laquelle l'usure des chaussées se fait sentir, tient à l'énorme circulation de voitures, de brouettes aux roues tran-

chantes qui, chargées d'un poids souvent considérable, laissent des traces profondes après leur passage, et aussi à la nature du grès employé (grès de Soutcheou) très friable, qui se réduit facilement en poussière. Nous croyons avoir prévenu cependant la déformation aussi rapide des chaussées, en faisant comprimer énergiquement le sous-sol qui reçoit la 1<sup>ère</sup> couche de granit et en recouvrant cette surface d'une couche de granit cassé très fin.

*Quais.*—Nous devons signaler aussi la construction des murailles en bois du quai des Remparts, des Fossés entreprise et achevée sur une longueur d'environ 260 changs. Les anciennes murailles complètement pourries ne pouvaient plus contenir les terres du quai, le cours d'eau était envassé. Aussi après l'achèvement de ces travaux l'Administration Chinoise s'est elle empressée d'exécuter le curage des fossés qui étaient depuis long-temps impraticables à toute navigation, et va-t-elle commencer sans retard la construction, du côté de la ville Chinoise, des murailles de quais sur la même longueur. Notons également l'établissement des deux ponts en fer No. 1 et 5, et le commencement de la construction des murailles de quais en granit sur le Whampoo.

L'exécution de ces divers travaux, demandait tous nos soins et a absorbé le temps que nous aurions voulu consacrer à l'établissement du plan cadastral. L'exactitude et la précision mathématique avec lesquelles le lever de plan doit être exécuté ne peuvent être obtenues que si ce travail est continué sans interruption; ce que nous voulons faire aussitôt que le temps va nous le permettre, pour nous conformer aux prescriptions qui viennent de nous être faites à ce sujet.

L'Ingénieur,

A. LEGRAS.

# GARDE MUNICIPALE.

*Rapport au Conseil Municipal pour l'année 1877.*

Messieurs,

L'effectif du corps de la Garde Municipale est à la date de ce jour, de :

- 1 Chef de la Garde,
- 1 Sous-chef,
- 2 Sergents,
- 4 Brigadiers,
- 22 Agents Européens,
- 21 „ Chinois,
- 3 Interprètes Chinois,
- 2 Agents Secrets Chinois.

La répartition de cette force, entre les deux arrondissements de police, se décompose comme suit :

Désignation des postes.	Chef de la Garde.	Sous-chef de la garde.	Sergents.	Brigadiers.	Agents Européens.	Agents Chinois.	Interprètes.	Agents Secrets.	Total par poste.
Station Centrale.....	1	...	2	2	14	15	2	1	37
Au poste de l'Est .....	...	1	...	2	8	6	1	1	19
Totaux égaux à l'effectif.....	1	1	2	4	22	21	3	2	56

Cet effectif comporte deux Agents Européens de moins que le nombre indiqué au Budget de l'année écoulée; ces deux pertes proviennent d'un décès et d'une révocation survenus pendant les deux derniers mois, et il n'a pas encore été possible de les remplacer, faute de candidats convenables sur la place de Shanghai.

Prochainement j'espère avoir un bon recrutement du personnel Européen, au moyen d'éléments pris parmi les anciens militaires libérés en Cochinchine; plusieurs demandes m'ont déjà été adressées à ce sujet.

L'habillement et l'équipement sont entretenus avec soin; les matières premières arrivées dernièrement d'Europe suffiront largement aux besoins, pour une période approximative de 2 à 3 années. Les Agents Chinois sont tous pourvus de la nouvelle tenue adoptée par le Conseil Municipal.

L'armement est également en bon état, et n'exige qu'une dépense annuelle insignifiante pour son entretien.

J'ai l'honneur de vous adresser, Messieurs, à l'appui de ce rapport, le tableau récapitulatif des arrestations opérées par la police pendant l'exercice 1877; ce relevé présente une grande diminution pour les délits commis par des Européens, c'est le résultat de la suppression des maisons de tolérance. Quant aux arrestations d'indigènes, l'ensemble est, à peu de choses près, le même résultat que celui de l'année précédente, mais dans les détails, on constate une assez forte recrudescence des délits de vols et tentatives de vols; cet état de choses s'explique par le nombre exceptionnel de gens sans ressources qui ont été poussés par la misère à se réfugier à Shanghai, l'hiver dernier.

L'installation prochaine du nouveau poste de l'Ouest, nous permettra d'exercer une surveillance plus active que par le passé dans ce quartier qui, jusqu'à présent, n'était pas suffisamment protégé, et c'est toujours par ce point que les malfaiteurs étrangers pénètrent sur la Concession, soit qu'ils viennent de la Cité, de la campagne ou de la Concession voisine.

Nous avons eu 3 incendies pendant l'année 1877; grâce au concours dévoué et intelligent des membres du "Shanghai Fire Department," les pertes éprouvées ont été relativement peu élevées.

En résumé, Messieurs, l'état général de la Concession au point de vue de la police, bien que laissant encore à désirer sous bien des rapports, peut cependant être considéré comme satisfaisant, et ne pourra que s'améliorer par suite de la création d'un nouveau poste.

Je suis, avec respect,

Messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

Le Chef de la Garde Municipale,

J. BARBE.

SHANGHAI, le 31 Décembre, 1877.

# ÉTAT RÉCAPITULATIF

*des arrestations opérées par la Garde Municipale pendant l'année 1877.*

EUROPÉENS.																			
MOIS.	Ivresse tapageuse.	Incendiaires.	Coups et blessures.	Disputes.	Dégâts aux propriétés.	Vols simples.	Scandale.	Tapage nocturne.	Vagabondage.	Tentatives de vol.	Escroqueries.	Refus de payer des con- sommations.	Contraventions aux régle- ments de police.	Meurtre.	Attentats à la pudeur.	Désertions de navires.	Refus de payer l'impôt.	Violation de domicile.	Totaux
Janvier .....	0	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	8
Février .....	3	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	4
Mars .....	2	..	..	..	..	..	2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	4
Avril .....	5	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5
Mai .....	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Juin .....	..	..	..	..	..	1	..	1	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	3
Juillet .....	2	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	3
Août .....	2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2
Septembre .....	10	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	11
Octobre .....	17	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	1	..	..	19
Novembre .....	8	..	1	5	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	15
Décembre .....	9	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	2	..	..	..	..	..	..	12
<b>Totaux .....</b>	<b>66</b>	<b>..</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>..</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>5</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>1</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>86</b>

CHINOIS.																				
MOIS.	Recel.	Incendiaires.	Ivresse tapageuse.	Coups et blessures.	Disputes.	Vols simples.	Scandale.	Tapage nocturne.	Vagabondage.	Tentatives de vol.	Escroqueries.	Refus de payer des con- sommations.	Meurtre.	Contraventions aux régle- ments de police.	Refus de payer l'impôt.	Contestations et dégâts aux propriétés.	Attentats aux mœurs.	Adultère.	Assassinat et piraterie.	Totaux
Janvier .....	1	..	3	11	52	95	5	23	9	5	13	4	..	15	..	7	..	..	..	243
Février .....	..	..	2	10	49	57	1	14	11	2	18	4	..	27	..	3	..	..	..	198
Mars .....	..	..	4	8	59	75	4	17	8	5	16	5	..	35	..	8	..	..	..	244
Avril .....	..	..	12	15	72	90	3	19	10	1	6	4	1	30	..	10	..	..	..	273
Mai .....	5	..	9	11	65	121	4	35	13	18	7	6	..	52	..	17	..	..	..	363
Juin .....	2	..	2	15	77	75	6	32	7	2	15	4	..	21	..	10	..	2	..	270
Juillet .....	..	..	1	9	54	87	..	36	2	5	8	17	..	41	..	6	..	..	15	281
Août .....	..	..	5	3	47	85	..	29	13	6	7	9	..	64	..	11	..	..	..	279
Septembre .....	1	..	7	7	70	79	8	20	6	7	9	3	..	59	..	8	..	..	..	284
Octobre .....	..	..	11	5	48	95	3	19	2	5	19	13	..	42	..	8	..	..	..	270
Novembre .....	1	1	7	7	61	59	1	13	5	7	12	10	..	23	..	9	..	..	..	216
Décembre .....	3	..	12	6	44	62	2	18	8	9	14	10	..	13	..	6	..	..	..	207
<b>Totaux .....</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>75</b>	<b>107</b>	<b>698</b>	<b>980</b>	<b>37</b>	<b>275</b>	<b>94</b>	<b>72</b>	<b>144</b>	<b>89</b>	<b>1</b>	<b>422</b>	<b>..</b>	<b>103</b>	<b>..</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>3,128</b>

Le Chef de la Garde Municipale,

J. BARBE.

ESTAT RECAPITULATA

des activitatilor economice pentru anul 1954

ANEXA

1954

1954

1954

# Rapport sur l'État Sanitaire

*pour l'année 1877.*

Le résumé des rapports mensuels dans l'année 1877 donne pour les divers services :

Entrées à l'Infirmerie .....	33
„ à l'Hôpital .....	9
Nombre de journées à l'Infirmerie .....	284
„ „ à l'Hôpital .....	170

La nomenclature des maladies comprend :

Blessés .....	3
Fiévreux .....	37
Vénéériens .....	2

Nous avons à signaler deux décès: un agent de la Garde mort d'Embolie cérébrale, un autre de Cyrrhose du foie. Ces deux malades étaient de vieux alcooliques.

La vaccine est en progrès. Le nombre d'enfants vaccinés est cette année de 1,082.

Le Dispensaire des filles publiques commence à fonctionner d'une façon satisfaisante. Les débuts ont été difficiles. Malgré certaines oppositions inexplicables de la part d'Européens, les intéressées finissent par comprendre les avantages de la visite et des soins qu'on leur donne en cas de maladie.

Nous avons aujourd'hui 60 filles réparties dans 15 maisons, et d'après nos renseignements nous pouvons espérer que la prostitution clandestine va à peu près complètement disparaître.

L'année a été très pluvieuse et par suite la constitution médicale a été moins bonne. Mais les améliorations produites depuis plusieurs années: perfectionnement du système d'égouts, canalisation du Yang-king-pang, surveillance sévère de la propreté des rues, etc., etc., ont fait sentir leur influence, et malgré des conditions climatériques mauvaises nous n'avons pas eu à déplorer d'autre épidémie que des cas insignifiants d'Oreillon.

Les abcès du foie ont cette année été relativement fréquents à Shanghai. Il y a eu à ma connaissance quatre décès causés par cette affection.

Les diarrhées cholériformes et cholérines, conséquences du transport des vidanges par le Yang-king-pang dans des bateaux découverts, et des fosses à matières fécales des remparts de la ville Chinoise, ont fait cette année leur apparition annuelle en automne avec un peu plus de gravité et de fréquence que l'année précédente où elles paraissent avoir été presque nulles. Cependant la Concession Française a été relativement épargnée, et nous n'avons eu aucun décès, de leur fait, à y enregistrer dans la population Européenne; la population Indigène, malgré les causes d'insalubrité dont la surveillance incessante de la police ne peut l'empêcher de s'entourer, ne paraît pas avoir eu une mortalité supérieure à celle des années ordinaires.

Je dois remercier le Conseil pour la création d'un emploi d'Infirmier. Il sera à l'avenir possible de soigner à domicile ou à l'infirmierie, d'une façon tout-à-fait satisfaisante, des maladies dont l'envoi à l'hôpital était autrefois nécessaire. Cette création et le transfert de l'infirmierie au nouveau poste de police, où on trouvera plus d'espace, plus de lumière, une aération bien meilleure, constituent un progrès énorme dans l'organisation du service sanitaire, et la santé des employés ainsi que le Budget s'en ressentiront à leur grand avantage.

DR. GALLE,

*Médecin de la Municipalité Française,  
chargé de la salubrité publique sur la Concession.*



## BUDGET DE

## RECETTES.

## CHAPITRE 1.—IMPÔTS.

	Taëls c.	Taëls c.
Art. 1. <i>Impôt Foncier</i> , à 1 % de la valeur assignée à la propriété suivant la zone où elle est située .....	13,600.00	
Art. 2. <i>Impôt Locatif Européen</i> , à 4 % de la valeur locative des maisons habitées par des Etrangers .....	2,800.00	
Art. 3. <i>Impôt Locatif Chinois</i> , à 8 % de la valeur locative des maisons habitées par des Indigènes .....	18,600 00	
		<u>35,000.00</u>

## CHAPITRE 2.—LICENCES.

Art. 1. <i>Débts de boissons Européens</i> , Droits de licence de \$10 par mois, .....	1,300.00	
Art. 2. <i>Débts de boissons Chinois</i> , Droits de licence perçus mensuellement suivant l'importance des établissements .....	2,200.00	
Art. 3. <i>Fumeries et Débts d'opium</i> , Droits de licence perçus mensuellement suivant l'importance des fumeries ou débts d'opium .....	4,000.00	
Art. 4. <i>Maisons de Tolérance</i> , Droits de licences perçus mensuellement sur les maisons de tolérance .....	6,800.00	
Art. 5. <i>Loueurs de Chaises et de Coolies</i> , Droits de licences concédées à 4 corporations de coolies .....	750.00	
Art. 6. <i>Loueurs de Jin-rick-shaws</i> , Taxe prélevée à raison ds \$0.50 par mois .....	8,100.00	
Art. 7. <i>Loueurs de Brouettes</i> , Taxe prélevée à raison de 200 sa-pèques par mois .....	3,000.00	
Art. 8. <i>Voitures et Chevaux de louage</i> , Taxe prélevée mensuellement d'après un tarif fixé en Séance du 19 Octobre 1877 .....	900.00	
		<u>27,050.00</u>

## CHAPITRE 3.—TAXES.

Art. 1. Sect. 1. <i>Propreté et Eclairage. Taxe Européenne</i> , prélevée trimestriuellement par maison et d'après le nombre d'occupants .....	500.00	
Sect. 2. <i>Propreté et Eclairage. Taxe Chinoise</i> , prélevée mensuellement par maison et d'après le nombre d'occupants .....	7,500.00	
Sect. 3. <i>Vidanges</i> , Monopole concédé par contrat.....	1,000.00	
Art. 2. <i>Taxe sur les Sampans</i> , prélevée à raison de \$0.50 par mois	300.00	
„ 3. <i>Marchands Fripiers et Monts de piété</i> , Taxe prélevée mensuellement suivant l'importance des établissements .....	1,800.00	
Art. 4. <i>Marchands Forains</i> , Taxe prélevée mensuellement sur les marchands forains .....	250.00	
Art. 5. <i>Marchands de Meubles</i> , Taxe prélevée mensuellement .....	300.00	
„ 6. <i>Diverses Industries</i> , Taxe prélevée mensuellement .....	5,500.00	
		<u>17,150.00</u>
à reporter .....	Taëls	<u>79,200.00</u>

## L'EXERCICE 1878.

## DÉPENSES.

## CHAPITRE 1.—PERSONNEL.

	Taëls c.	Taëls c.	Taëls c.
<b>Art. 1. Personnel Européen :</b>			
Secrétaire .....	2,400.00		
Comptable .....	1,600.00		
3 Percepteurs à Tls. 1,200 .....	3,600.00		
Expéditionnaire .....	1,200.00		
		8,800.00	
<b>Art. 2. Personnel Chinois :</b>			
1 Shroff lettré .....	180.00		
3 Shroff pour la perception .....	324.00		
1 Sampanier .....	108.00		
1 Garçon de bureau .....	90.00		
5 Coolies pour la perception et les courses .....	315.00		
		1,017.00	
			9,817.00

## CHAPITRE 2.—FRAIS GÉNÉRAUX.

Titre I.—Secrétariat.

<b>Art. 1. Frais de bureaux :</b>			
Sect. 1. Livres à souches, cartes et plaques de véhicules .....	600.00		
Sect. 2. Imprimés, fournitures de bureaux...	400.00		
<b>Art. 2. Publication du Compte-rendu, insertions,   abonnements .....</b>	<b>350.00</b>		
<b>Art. 3. Frais judiciaires .....</b>	<b>800.00</b>		
" 4. Dépenses imprévus .....	1,000.00		
" 5. Profits et Pertes .....	800.00		
" 6. Vérification des comptes .....	144.00		
" 7. Rapatriements et indemnités diverses .....	2,000.00		
" 8. Traitement de l'Inspecteur des marchés ...	300.00		
" 9. Assurance de l'Hôtel municipal .....	500.00		
" 10. Achat et entretien du mobilier .....	800.00		
" 11. Chauffage .....	550.00		
" 12. Gratification de fin d'année au personnel chinois .....	50.00		
		8,294.00	

## CHAPITRE 3.—DÉPENSES DIVERSES.

<b>Art. 1. Service Médical :</b>			
Sect. 1. Honoraires du Médecin pour le service du personnel du Secrétariat, des Travaux et de la Garde et le service de la vaccine .....	1,075.00		
Sect. 2. Service de la vaccine (Mé- decin Chinois) .....	200.00		
Sect. 3. Participation aux dépenses du Dispensaire .....	2,425.00		
Sect. 4. Hôpital et inhumations ...	200.00		
" 5. Solde de l'infirmier .....	360.00		
		4,260.00	

à reporter ... Taëls 4,260.00 18,111.00

# RECETTES. BUDGET

Report .....Taëls 79,200.00

## CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES.

Art. 1.	Indemnité payée par le Taotai .....	10,000.00	
„ 2.	Droits sur les pontons et jetées, perçus à raison de Tls. 2.50 par pied et par an .....	4,600.00	
		14,600.00	

## CHAPITRE 5.—RECETTES ACCIDENTELLES.

Art. 1.	Amendes .....	250.00	
„ 2.	Nourriture des prisonniers .....	20.00	
„ 3.	Plaques de Brouettes, de Jin-rick-shaws et de voitures.....	100.00	
„ 4.	Travaux faits en commun .....	20.00	
„ 5.	Plans de la Concession.....	20.00	
„ 6.	Concessions dans le Cimetière .....	240.00	
„ 7.	Produits divers .....	400.00	
„ 8.	Compte Profits et Pertes.....	100.00	
„ 9.	Indemnité pour dégats commis par les incendiaires et émeutiers le 3 Mai 1874 .....	3,190.39	
		4,340.39	

à reporter .....Taëls 98,140.39

1878.

## DÉPENSES.

Titre I.—Suite.			Report ..... Taëls 4,260.00	18,111.00		
	Art. 2.	<i>Secours:</i>				
		Sect. 1.	Aumônes et souscriptions	200.00		
		„ 2.	Caisse de secours des pompiers .....	400.00		
		Sect. 3.	Allocation à l'hôpital Général et à l'hôpital Chinois	1,200.00		
				1,800.00		
		Art. 3.	Contribution aux dépenses de la brigade de pompiers .....	1,000.00		} 25,896.00
		Art. 4.	<i>Dépenses non classées:</i>			
			Sect. 1.	Menus frais et imprévu ...	500.00	
			„ 2.	Inhumation des marins français .....	225.00	
				725.00		
				7,785.00		

## CHAPITRE 1.—PERSONNEL.

Titre II.—Travaux Publics.	Art. 1.	<i>Personnel Européen:</i>				
			Ingénieur .....	1,800.00		
			Agent Voyer .....	1,300.00		
			Surveillant .....	900.00		
				4,000.00		
		Art. 2.	<i>Personnel Chinois:</i>			
			Dessinateur .....	135.00		
			Interprète .....	108.00		
			Chef Cantonnier .....	126.00		
			1 Cantonnier de 1er classe .....	81.00		
			6 Cantonniers .....	378.00		
			2 Jardiniers .....	135.00		
			Garçon de bureau .....	63.00		
				1,026.00		
		Art. 3.	<i>Balayage:</i>			
		Sect. 1.	Chef Coolie du balayage ...	63 00		
			30 Coolies du balayage ...	1,350.00		
		Sect. 2.	Achats divers pour le balayage .....	100.00		
		Sect. 3.	Coolies auxiliaires pour l'arrosage.....	200.00		
				1,713.00		
				6,739.00		

## CHAPITRE 2.—MATÉRIEL.

Art. 1.	<i>Pontons et cales de débarquement:</i>				
		Reconstruction du débarcadère à l'embouchure de l'arroyau de la Pagode .....	200.00		
		Entretien et réparations imprévus .....	100.00		
			300.00		
Art. 2.	Tombereaux, caisses d'arrosage et outillage		400.00		
			700.00		

à reporter ..... Taëls 7,439.00 25,896.00

RECETTES.

BUDGET

Report .....Taëls 98,140.39

à reporter .....Taëls 98,140.39

Generated through HathiTrust on 2026-03-11 13:50 GMT  
https://hdl.handle.net/2027/gri.ark:/13960/s22nb2tppgc / Public Domain

## DÉPENSES.

Report .....Taëls 7,439.00 25,896.00

CHAPITRE 3.—TRAVAUX NEUFS ET  
GROSSES REPARATIONS.

Art. 1. *Edifices:*

Sect. 1. Hotel et Dépendances— <i>Travaux en cours d'exécution</i> —Construction de deux ailes à l'Hôtel municipal .....	1,600.00	
Construction du logement de la Garde.....	1,300.00	
Construction de Dépendances .....	500.00	
Enduit au sable rouge de l'Hôtel, cuisines et mur d'enceinte .....	400.00	
		3,800.00

Sect. 2. Construction d'un logement pour les employés, paral- lèle au logement de la Garde .....	6,000.00	
Construction de l'atelier des forgerons et de deux tra- vées, au hangar du Dépôt du matériel .....	200.00	
Réparation générale de l'hô- tel, transformation des bureaux du Secrétariat...	900.00	
		7,100.00

Art. 2. *Voie Publique:*

Sect. 1. Pavage des trottoirs entourant l'hôtel municipal.....	200.00	
---	--------	--

Sect. 2. Quais (Murailles de)— Quai du Whampoo .....	8,900.00	
Quai du Poste de police de l'Est .....	1,200.00	
		10,100.00

Sect. 3. Aqueducs, Egoûts— Rue Protet, 29 changs de longueur .....	130.00	
Rue Weikwé, 135 changs de longueur.....	570.00	
		700.00

Sect. 4. Réparation de la route de Sikaway— Rechargement de la chaussée .....	500.00	
--	--------	--

Sect. 5. Curages— Curage du Yang-king-pang.....	1,400.00	
--	----------	--

Sect. 6. Expropriations .....	2,749.42	
-------------------------------	----------	--

26,549.42

à reporter .....Taëls 33,988.42 25,896.00

Titre II.—Suite.

RECETTES.

BUDGET

Report ..... Taëls 98,140.39

CHAPITRE II - REVENUS DIVERSES ET  
CHARGES DIVERSES

Art. 1. Revenus:

Part 1. Loyer et Indemnités  
Y compris en vertu des  
contrats de location de  
bâtiments à l'Etat... 1,500.00

Part 2. Construction de logement  
de la Garde... 1,300.00

Construction de logement  
pour les officiers... 200.00

Part 3. Construction d'immeuble  
pour les officiers... 200.00

Part 4. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 5. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 6. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 7. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 8. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 9. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 10. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 11. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 12. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 13. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 14. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 15. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 16. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 17. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 18. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 19. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 20. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 21. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 22. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 23. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 24. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 25. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 26. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 27. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 28. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 29. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 30. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 31. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 32. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 33. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 34. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 35. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 36. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 37. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 38. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 39. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 40. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 41. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 42. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 43. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 44. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 45. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 46. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 47. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 48. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 49. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 50. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 51. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 52. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 53. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 54. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 55. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 56. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 57. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 58. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 59. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 60. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 61. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 62. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 63. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 64. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 65. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 66. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 67. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 68. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 69. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 70. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 71. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 72. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 73. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 74. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 75. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 76. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 77. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 78. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 79. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 80. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 81. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 82. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 83. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 84. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 85. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 86. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 87. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 88. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 89. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 90. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 91. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 92. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 93. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 94. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 95. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 96. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 97. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 98. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 99. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

Part 100. Revenus de la vente de  
la terre... 200.00

à reporter ..... Taëls 98,140.39

Generated through HathiTrust on 2026-03-11 13:50 GMT  
https://hdl.handle.net/2027/gri.ark:/13960/s22nb2tppgc / Public Domain

1878.

## DÉPENSES.

Report .....Taëls 33,988.42 25,896.00

## CHAPITRE 4.—ENTRETIEN ORDINAIRE.

Art. 1. <i>Edifices</i> :			
Sect. 1.	Hôtel et Dépendances .....	200.00	
„ 2.	Postes de Police Est et Ouest .....	100.00	
„ 3.	Cimetière, pépinière et jardin .....	100.00	
Sect. 4.	Frais d'inhumation .....	200.00	
		<u>600.00</u>	
Art. 2. <i>Voie Publique</i> :			
Sect. 1. Rues, quais et trottoirs—			
	Rue Weikwé .....	300.00	
	Rue Protet .....	195.00	
	Rue Petit .....	340.00	
	Rue Discry .....	120.00	
	Rue Porte du Nord .....	340.00	
	Rue du Moulin .....	80.00	
	Rue Hué .....	165.00	
	Rue Colbert .....	100.00	
	Quai de France .....	960.00	
	Quai des Fossés .....	400.00	
		<u>3,000.00</u>	
Sect. 2. Trottoirs—			
	Rue Weikwé .....	270.00	
	Rue Petit .....	80.00	
	Rue Porte du Nord .....	60.00	
	Rue Discry .....	60.00	
	Rue de l'Administration .....	85.00	
	Rue Hué .....	75.00	
	Rue Laguerre .....	50.00	
		<u>680.00</u>	
Sect. 3.	Plaques pour numérotage des maisons .....	100.00	
Sect. 4.	Ponts—Entretien .....	400.00	
„ 5.	Aqueducs, Egouts—Entretien .....	200.00	
„ 6.	Murailles de quais—Entretien .....	100.00	
		<u>5,080.00</u>	

Titre II.—Suite.

## CHAPITRE 5.—ÉCLAIRAGE AU GAZ.

Art. 1.	Eclairage au Gaz .....	10,000.00	
„ 2.	Entretien, Réparations et achat de matériel .....	700.00	
		<u>10,700.00</u>	

## CHAPITRE 6.—DÉPENSES DIVERSES.

Art. 1. <i>Service des écuries</i> :			
Sect. 1.	Prix fait pour la fourniture et travail de 15 chevaux .....	2,520.00	
Sect. 2.	Réparation aux harnais ... ..	50.00	
		<u>2,570.00</u>	

à reporter ...Taëls 2,570.00 49,768.42 25,896.00

RECETTES.

BUDGET

Report .....Taëls 98,140.39

Espèces en caisse au 31 Décembre 1877 .....	1,887.94	98,140.39
Dépôts à la Banque .....	6,470.09	
		<u>8,358.03</u>
		<u>Taëls 106,498.42</u>

1878.

DÉPENSES.

Titre II.—Suite.	Report ..... Taëls 2,570.00	49,768.42	} 25,896.00	
	Art. 2. <i>Télégraphe</i> :			
	Installation d'un fil télégraphique entre l'Hôtel et le nouveau Poste de Police .....			300.00
	Art. 3. <i>Fire wells</i> :			
	Etablissement de puits dans les rues de la Concession .....			480.00
	Art. 4. Fournitures de bureau .....	30.00	} 54,149.42	
	„ 5. Somme à valoir pour dépenses imprévues ...	1,001.00		
		4,381.00		

CHAPITRE 1.—PERSONNEL.

Titre III.—Garde Municipale.	Art. 1.—Sect. 1. <i>Personnel Européen</i> :		} 23,913.00	
	1 Chef de la Garde .....			1,800.00
	1 Sous-chef .....			1,350.00
	2 Sergents .....			1,440.00
	5 Brigadiers .....			2,925.00
	26 Agents .....			12,870.00
				20,385.00
	Sect. 2. <i>Personnel Chinois</i> :			
	27 Agents .....			2,430.00
	1 Interprète de 1ère classe			135.00
	3 „ „ 2me „			270.00
	1 Tailleur permanent .....			90.00
	2 Agents Secrets .....			225.00
	7 Coolies .....			378.00
				3,528.00

CHAPITRE 2.—FRAIS GÉNÉRAUX.

Titre III.—Garde Municipale.	Art. 1. Hôpital et inhumations.....		200.00	} 26,453.00
	„ 2. <i>Infirmerie</i> :			
	Sect. 1. Médicaments .....		150.00	
	„ 2. Menues dépenses de l'in- firmerie .....		40.00	
			190.00	
	Art. 3. <i>Habillement</i> :			
	Sect. 1. Entretien ordinaire (Euro- péens) .....		150.00	
	Sect. 2. Entretien ordinaire (Chi- nois).....		50.00	
	Sect. 3. Achat de matières premiè- res (Européens) .....		...	
	Sect. 4. Achat de matières premiè- res (Chinois) .....		...	
			200.00	
	Art. 4. Supplément au garde magasin et à l'armurier		180.00	
	„ 5. Gratifications de fin d'année .....		400.00	
	„ 6. Entretien de l'armement .....		20.00	
	„ 7. Entretien du télégraphe, abonnement et ré- parations .....		200.00	
„ 8. Nourriture des prisonniers .....		300.00		
„ 9. Menus frais de service et imprévu .....		150.00		
„ 10. Chauffage .....		600.00		
„ 11. Fournitures de bureaux .....		100.00		
		2,540.00		

Taëls 106,498 42

# INVENTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 1877.

---

## IMMEUBLES.

Terrain, Hôtel Municipal et dépendances...Taëls	72,000.00	
Poste de Police de l'Est.....	,, 4,700.00	
Poste de Police de l'Ouest.....	,, 6,000.00	
Terrain de l'ex-cimetière de la Marine.....	,, 3,000.00	
Ecuries, Hangar et Logement de l'Agent- Voyer .....	,, 5,000.00	
	90,700.00	

## MOBILIER.

Mobilier du Secrétariat, de la Salle des Con- certs et de la Garde .....	Taëls 7,000.00	
Mobilier, matériel et outils au service des Travaux .....	,, 3,000.00	
Pompe à Vapeur et accessoires .....	,, 4,000.00	
Pompe à Incendie No. 5 et accessoires.....	,, 500.00	
	14,500.00	
	Taëls 105,200.00	



2722-714



